

LA MÉTÉO: ENNUAGEMENT EN FIN DE JOURNÉE,
VENTS MODÉRÉS, MAXIMUM AUJOURD'HUI: 8°.
DEMAIN: PLUIE. DÉTAILS PAGE A 2

Autoroute des Laurentides, sortie #9 au bas, Saint-Martin

35cents

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Sept-Îles et Baie Comeau: 50 cents

MONTRÉAL, MERCREDI 4 AVRIL 1984, 100^e ANNÉE, N° 84, 106 PAGES, 9 CAHIERS •

AUJOURD'HUI



photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

• PORTUGAIS

C'est dans le quadrilatère situé entre Saint-Laurent, Saint-Denis, Rachel et Prince-Arthur que se retrouvent toujours, pour faire leur marché, les Portugais qui vivent à Montréal.

pages D 1, D 2

• COTRONI

Le juge Kenneth McKay, de la Cour supérieure, maintient l'ordre d'extradition aux États-Unis émis le 24 janvier contre Frank Cotroni par le juge Charles Phelan.

page A 3

• LE PARTI NATIONALISTE

Treize ministres et 32 députés auraient exprimé formellement leur appui au Parti nationaliste et souscrit à la campagne de financement de ce dernier.

page A 5

• QUÉBEC 84

Le super-spectacle que donnera Diane Dufresne le 16 août au stade olympique de Montréal marquera le début d'une série de manifestations qui clôtureront Québec 84.

page A 11

• CONSTRUCTION

La FTQ-Construction décide de demander l'intervention d'un conciliateur dans les négociations de la construction, qui n'arrivent pas à démarrer.

page F 8

• GUINÉE

Huit jours après le décès du président Sékou Touré, l'armée prend le pouvoir en Guinée et promet l'avènement d'une « démocratie véritable ».

page C 1

• LEADERSHIP

La bataille en vue du choix des quelque 3 500 délégués qui éliront le prochain leader du Parti libéral débutera vendredi soir au Canada anglais, et le 15 avril au Québec.

page A 10

SOMMAIRE

Annonces classées	E 1 à E 10, F 4
Arts et spectacles	G 1 à G 5
— Horaires	C 2
Bridge	Z 8
Carrières et prof.	D 11 à D 13
Centenaire	A 8
Décès, naissances, etc.	E 11
Économie	F 1 à F 7
Êtes-vous observateur?	E 2
FEUILLETON	E 5
Horoscope	E 3
Le monde	C 1, C 3, C 7
Mots croisés	E 7
« Mot mystère »	E 6
Tribune libre	A 7, Z 1, Z 2
Vivre aujourd'hui	D 1 à D 10

TABLOÏD SPORTS

Bandes dessinées	12, 13
Mots croisés	18

Feu vert de Fox à la seconde chaîne de télévision privée

■ OTTAWA — M. Francis Fox, ministre fédéral des Communications, donnera aujourd'hui à Montréal le feu vert à la création d'une deuxième chaîne privée de télévision de langue française au Québec.

GILLES PAQUIN

de notre bureau d'Ottawa

LA PRESSE a appris hier que M. Fox invitera dès cette semaine le Conseil de la radiotélévision et des télécommunications canadiennes à recevoir les requêtes des so-

ciétés intéressées à se lancer dans cette aventure.

Selon une étude réalisée par la société CEGIR, de Montréal, à la demande du ministère des Communications, il existe un auditoire et un marché publicitaire suffisants pour que vive un second réseau privé. M. Fox dévoilera d'ailleurs les grandes lignes de ce document de quelque 300 pages aujourd'hui devant le Publicité Club.

« Les auditoires ont évolué en même temps que leurs habitudes d'écoute et il est clair que les deux principaux réseaux fran-

cophones ne satisfont pas toutes les attentes des francophones », écrivent les auteurs de l'étude.

En raison de son mandat « éducatif », Radio-Québec ne peut combler ce vide, souligne le rapport. De plus, on estime qu'il est possible de récupérer une partie de la clientèle francophone des stations de langue anglaise en offrant une programmation « événementielle et dynamique ».

Cette clientèle pourrait être drainée en offrant, par exemple, des émissions d'information plus instantanées ayant recours au « direct » le plus souvent possible. Les

nouvelles stations du réseau atteindraient ainsi un public susceptible d'apporter un marché publicitaire supplémentaire aux annonceurs.

Dans une perspective optimiste, la nouvelle chaîne pourrait atteindre environ 22 p. cent de l'auditoire francophone, soutient l'étude. Par contre, une évaluation pessimiste ne donne que 15 p. cent de l'auditoire à cet éventuel concurrent du réseau TVA.

Des conditions

Pour réussir, la nouvelle entreprise de-

voir TÉLÉ en A 2

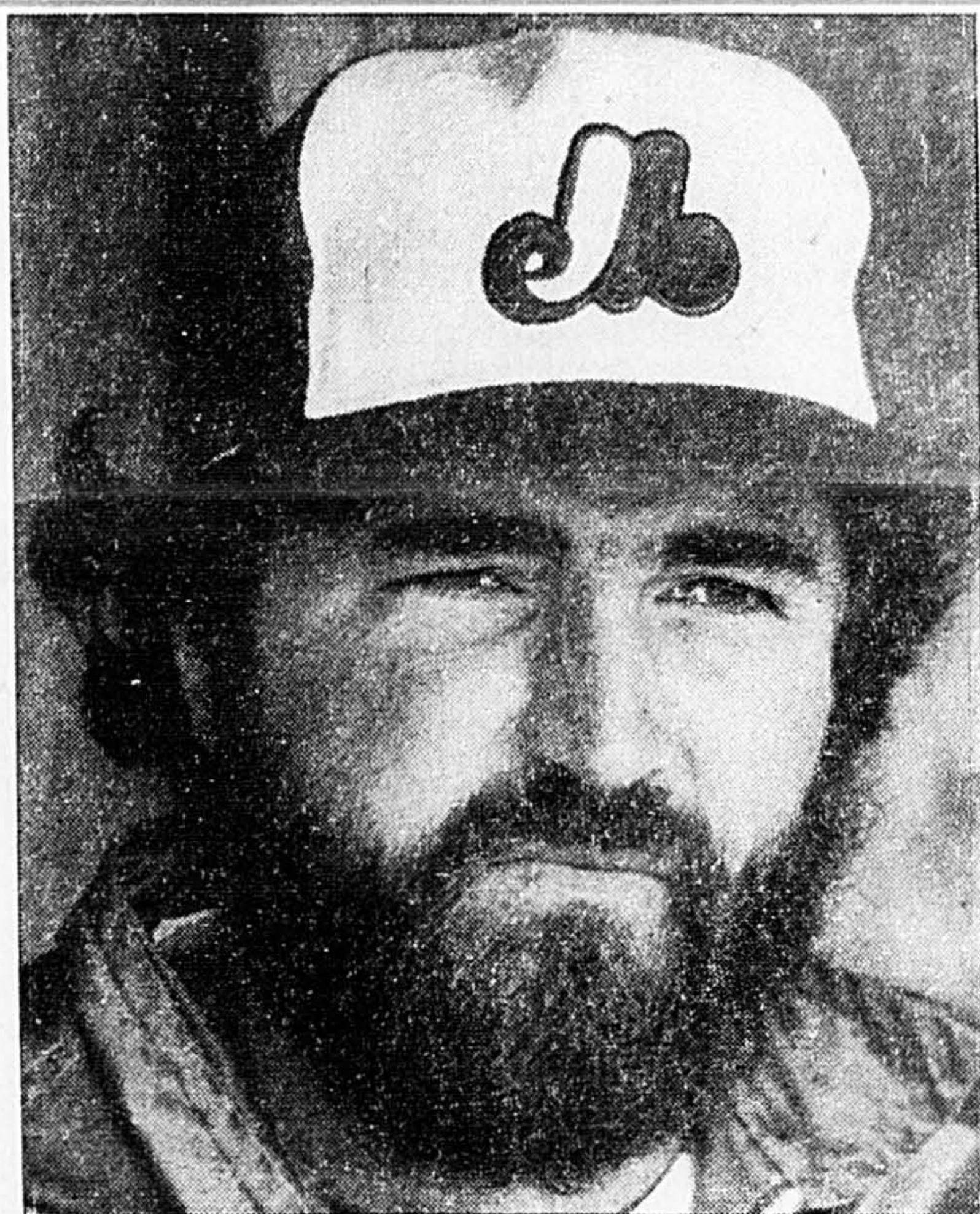
4-2 À HOUSTON Du grand Jeff Reardon

Charlie Lea a éprouvé des difficultés une bonne partie de la soirée, hier contre les Astros de Houston, mais il a quand même assez bien lancé pour mériter la victoire... protégée par Jeff Reardon, superbe en relève.

pages 10 à 13

LES CÔTÉS CACHÉS DE LA BOXE Le sort des boxeurs se joue hors du ring

pages 18 et 19



NEW YORK Victoire décisive de Walter Mondale

■ NEW YORK (d'après UPI, AP et AFP) — Walter Mondale a remporté hier une victoire décisive sur Gary Hart aux élections primaires dans l'État de New York, les plus importantes jusqu'ici dans la course pour l'investiture démocrate à la présidence des États-Unis.

Selon des résultats portant sur 91 p. cent des circonscriptions, l'ancien vice-président recueillait 46 p. cent des suffrages, contre 28 p. cent à M. Hart et 24 p. cent au pasteur noir Jesse Jackson.

M. Mondale obtenait ainsi 136 des 252 délégués désignés par les électeurs de l'État de New York à la convention nationale du Parti démocrate, contre 76 à M. Hart et 40 à Jackson. Avant les primaires d'hier, M. Mondale était assuré, selon des calculs officiels, de 731 délégués à la convention qui aura lieu à San Francisco en juillet. M. Hart en avait 437 et Jackson, 93. Il faudra qu'un candidat remporte 1 967 des 3 933 mandats pour obtenir l'investiture démocrate.

« Je suis très heureux des résultats », a déclaré M. Mondale. Il a recueilli l'appui d'une grande partie des électeurs de la communauté juive de l'État de New York, qui est la plus importante des États-Unis, ainsi que celui des travailleurs syndiqués, dont le nombre s'élève à 2,4 millions dans cette région.

M. Mondale semble aussi avoir obtenu un grand succès auprès des personnes du troisième âge. Plus de 3,5 millions d'électeurs démocrates étaient inscrits à ces primaires.

Le sénateur Gary Hart avait prévu sa défaite en déclarant

voir MONDALE en A 2



photo Pierre McCann, LA PRESSE

LA RONDE SERA PLUS ACCUEILLANTE La « vieille bonne femme » survivra au parc Belmont

Pendant que le parc Belmont vit les derniers moments de son histoire, La Ronde a entrepris de se donner pour la saison 84 une image plus intéressante et plus accueillante. C'est ainsi que l'on s'affaire à compléter la gamme des manèges à sensation, à améliorer le paysage, avec davantage de verdure et une modification de la circulation intérieure, et à intensifier l'animation. Au parc Belmont, entre-temps, presque plus rien ne subsiste de ce qui fit la joie de 25 millions de jeunes et de moins jeunes. Mais Paul Pappas, l'un des quatre propriétaires du parc, tient à garder la « vieille bonne femme » de la maison hantée, qui, avec son rire légendaire, contribuait tant aux beaux jours du parc. « Elle me rappelle trop de souvenirs », dit-il.

page B 1

Regain de vie dans l'industrie du voyage

■ La reprise économique et la dévaluation des devises européennes provoqueront un renversement de tendance dans l'industrie canadienne et québécoise du voyage, qui accusait une baisse depuis quelques années.

LAURIER CLOUTIER

Plusieurs spécialistes prévoient en effet une hausse de l'ordre de 10 p. cent des passagers aériens cette année, après une diminution de 6,9 p. cent l'an dernier. Les « destinations soleil » ont également connu une hausse comparable au cours de l'hiver.

Ainsi, Air Canada devrait, pour la première fois depuis 1980, connaître une augmentation du nombre de « voyageurs payants transportés ».

Le trafic tombait de 13,1 millions à 12,5 millions de passagers de 1980 à 1981, avant de chuter à nouveau durant la crise économique, de 11,4 à 10,5 millions de clients l'an dernier.

Baisse depuis 1980

Statistique Canada confirme que toutes les grandes compagnies aériennes souffraient du rétrécissement du marché.

Les transporteurs nationaux (Air Canada et CP Air), régionaux (Nordair, Quebecair) et Wardair voyaient leur volume de passagers passer de 24,8 millions à 22,7 millions de 1981 à 1982. L'an dernier, nouvelle baisse de près de 7 p. cent, à 21,1 millions.

Mais durant les 12 prochains mois, la firme Lou D'Amore & Associates spécialisée dans les études de marché et les prévisions, annonce la fin de la période de vaches maigres. Son porte-parole ne consent toutefois à préciser l'importance de la hausse que dans ses rapports aux sociétés abonnées à ses services.

De 12 à 15%

Chez le grossiste Touram, le directeur général Daniel Tate s'attend à une augmentation de « 12 à 15 p. cent » du nombre de Montréalais et de Québécois qui prendront l'avion pour les « destinations soleil », surtout la Floride, la Barbade et les Antilles. « Le monde des voyages reprend vie. On assiste vraiment à une reprise du marché ».

voir VOYAGE en A 2

"LE VIEIL
HOMME ET
LAMARRE"



LE SUPERMARCHÉ
DE CHOIX

Pour des aubaines
de choix
Voir pages
Z3, Z4, Z5, Z6

TÉLÉ

SUITE DE LA PAGE A 1

vra remplir certaines conditions, estime la société CEGIR. Elle doit avoir « un minimum d'intégration verticale; mettre l'accent sur la programmation, le packaging et l'information ».

Son succès dépendra de la capacité financière du promoteur éventuel et de l'excellence de ses gestionnaires; de l'évolution de l'économie et de la nature des conditions réglementaires qui lui seront imposées par le gouvernement, précise le rapport.

D'après l'étude, la création d'une deuxième chaîne réclamerait des investissements de \$25 millions à \$40 millions. Elle procurerait du travail à 77 personnes dans un premier temps, et une cinquantaine d'autres emplois pourraient être créés sur une période de cinq ans.

Le document tente également de mesurer l'impact de cette nouvelle chaîne sur les diffuseurs existants et sur la qualité de leur programmation.

LA PRESSE

Selon certaines sources à Ottawa, quelques sociétés ont déjà

indiqué qu'elles soumettront probablement des demandes au CRTC dans cette affaire. Il s'agit de la compagnie Télémedia, de la société Cogeco et la chaîne CTV de Toronto.

D'autre part, M. Roger D. Landry, président et éditeur de LA PRESSE, s'adressant hier aux membres de la Chambre de commerce de la Rive-sud, a suscité la curiosité et l'intérêt de son auditoire lorsqu'il a fait référence aux investissements de l'ordre de \$15 millions à \$20 millions que l'entreprise compte faire au cours des quatre prochaines années, notamment dans le domaine des communications, et sans exclure la télévision.

Évoquant le rayonnement du quotidien centenaire et son souci de diversification, le président de LA PRESSE n'a pas fait mystère de l'intérêt qu'il porte à l'éventuelle participation de l'entreprise à une nouvelle chaîne de télévision si toutefois le ministre fédéral des Communications en autorise l'établissement.

« LA PRESSE, a confié M. Landry aux journalistes à l'issue de sa causerie, s'intéresse à toutes les voies nouvelles de la communication, y compris la télévision ».

VOYAGE

SUITE DE LA PAGE A 1

Le concurrent Unitour qualifié de « très fort » le marché de l'Europe cet été. Le directeur général Michel Siritsky voit se dessiner une « très forte demande de voyages organisés en autocar, produisant une augmentation de 30 à 50 p. cent par rapport à l'an dernier. Le raffermissement favorise presque tout le monde ».

Réservations pour l'Europe

Chez Air Canada, le porte-parole Jean Le Pottier note aussi de bonnes réservations pour l'Europe. Pourtant, le transporteur national a ajouté des avions, augmenté le nombre des vols et offert des destinations additionnelles vers Genève et Munich. On a même prévu un vol Québec-Paris sans escale.

Durant la crise, l'industrie s'est lancée dans une guerre des

prix sans merci, qui se poursuit toujours, en particulier sur les liaisons avec Paris.

L'agent de voyages Robert Viau souligne qu'aux vols d'Air France, d'Air Canada et de Wadair, s'ajoutent maintenant les vols de Nouvelles Frontières-Minerve, de Worldways et de Quebecair. « On coupe les prix et on risque de se couper le cou », dit-il.

\$2 milliards

Au ministère québécois de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, on estime la valeur de l'industrie touristique à \$2 milliards, dont la moitié pour les voyages d'agrément, incluant le Québec.

L'an dernier, on dénombrait 750 agents de voyages, 90 grossistes et 75 transporteurs, pour un total de plus de 900 dont les trois quarts sont établis à Montréal. Les agents et les grossistes en voyages ont réalisé en 1983 un chiffre d'affaires de \$750 millions.

MONDALE

SUITE DE LA PAGE A 1

qu'il serait satisfait de se classer bon deuxième dans l'Etat de New York. Après avoir pris connaissance des résultats d'hier, il a dit que cette épreuve n'était pas déterminante et que les primaires de Californie, en juin, seront décisives.

La défaite de M. Hart n'est pas en tout cas de bon augure avant la prochaine épreuve importante, l'élection primaire de Pennsylvanie. Pour sa part, le pasteur Jackson a fait excellente figure auprès de la communauté noire, dont il a obtenu, semble-t-il, 80 p. cent des voix.

Les ultimes appels des trois candidats étaient les mêmes qu'ils n'avaient cessé de lancer tout le long des deux semaines de leur campagne pratiquement sans trêve dans l'Etat de New York.

L'ancien vice-président des États-Unis avait dit que c'est son expérience qui compte, le jeune sénateur Hart avait affir-



Walter Mondale

mé que c'est la nouveauté des idées qui importe et le pasteur Jackson avait annoncé l'émergence politique de l'« arc-en-ciel » des minorités défavorisées.

Accident d'autobus: onze enfants blessés

■ LA MALBAIE (PC) — Un accident de la circulation impliquant un autobus scolaire et un véhicule de promenade a fait un mort et 12 blessés en fin d'après-midi sur la route 138 à La Malbaie, dans le comté de Charlevoix.

La victime est le conducteur de l'automobile, Roland Bilodeau,

âgé de 74 ans, de Saint-Agnès, également dans le comté de Charlevoix.

L'autobus a heurté de plein fouet le véhicule de M. Bilodeau qui sortait d'une entrée privée.

Les 12 blessés de l'autobus, le conducteur et onze enfants, ont été soignés pour des blessures mineures.

Mlle Nelles atterrée par la mort de quatre bébés en quatre jours

■ TORONTO (d'après CP) — Au cours de sa seconde journée de témoignage, hier, l'infirmière Nelles a déclaré qu'elle avait été « atterrée » par la mort de quatre bébés survenue en quatre jours au début de mars 1981 à l'Hôpital des enfants de Toronto, et qu'elle n'avait pu trouver aucune raison à ces décès.

Mlle Nelles a précisé, en réponse à une question de Paul Lamek, l'avocat de la commission royale qui fait enquête sur ces décès, qu'elle ne savait pas s'il était « normal » pour des bébés atteints d'insuffisance cardiaque de mourir plutôt au milieu de la nuit, mais que lorsqu'elle avait posé la question à plusieurs médecins, aucun d'eux n'avait voulu lui donner de réponse.

L'infirmière a affirmé d'autre part que ni elle, ni personne d'autre dans l'aile où elle travaillait, n'avait administré de digoxine à la petite Janice Estrella; une autopsie effectuée sur le bébé, auquel ce puissant stimulant cardiaque n'avait pas été prescrit, a établi que son système sanguin contenait une grande quantité de digoxine.

Par ailleurs, l'état du petit Kevin Pascas avait à ce point empi-



(téléphoto PC)

L'infirmière Susan Nelles donne une précision à Me Paul Lamek, l'avocat de la commission royale Grange qui fait enquête sur la mort mystérieuse de 36 bébés à l'Hôpital des enfants de Toronto.

ré la nuit qui précéda sa mort que Mlle Nelles s'était prise à douter que quelqu'un ou quelque chose en était responsable.

L'infirmière, qui a été lavée de

l'accusation d'avoir provoqué la mort de Kevin Pascas et de trois autres bébés, a précisé que l'état de l'enfant semblait stable avant qu'elle ne quitte sa chambre pour

aller ressusciter un autre bébé en péril: il avait bien mangé, et elle était persuadée qu'il passerait une bonne nuit.

Mais lorsqu'elle revint, une heure plus tard, il avait changé du tout au tout. « J'ai d'abord essayé de le nourrir. Auparavant, il était toujours impatient d'avoir son biberon; mais cette fois-ci, il ne manifestait aucun intérêt. Son rythme cardiaque était irrégulier, accélérant pendant quelques minutes, pour ralentir immédiatement après ».

Comme Me Paul Lamek lui demandait si elle pensait que cette détérioration de l'état du bébé émanait d'une intervention extérieure, elle répondit: « Cela m'est venu à l'esprit ».

Une autopsie révéla par la suite que l'organisme de Kevin Pascas renfermait une quantité de digoxine dix fois supérieure à la dose qui lui avait été prescrite.

Interrogée encore par Me Lamek, Mlle Nelles a relaté qu'alors qu'elle tentait de ressusciter l'autre bébé, l'infirmière Phyllis Trayner était entrée et ressortie à plusieurs reprises de la chambre pour chercher des médicaments, mais qu'à un certain moment, elle sortit et ne revint plus.

CRITIQUES CONTRE L'INFIRMIÈRE NOLET

La Fédération des infirmières s'en prend au coronar Hérroux

■ La Fédération québécoise des infirmières et infirmiers trouve inadmissible que le coronar Roch Hérroux n'ait retenu aucun blâme à l'endroit de l'hôpital Saint-Michel relativement à la mort d'une patiente survenue en janvier 1983. L'organisme est d'autant plus déçu, voire choqué, que seule l'infirmière Brigitte Nolet a été vertement critiquée sur la place publique.

MARTHA GAGNON

Lors d'une conférence de presse, hier, la présidente de la Fédération, Mme Nicole Préfontaine, a déclaré que le verdict rendu la semaine dernière par le coronar Hérroux contribuait à développer un « sentiment de révolte et d'inquiétude » à l'intérieur des hôpitaux. Car, même s'il ne tient pas l'infirmière criminellement responsable de la mort de Mme Fiorina d'Errico, 69 ans, le coronar lui reproche son « inconscience professionnelle », son « erreur éminemment sérieuse ».

« Il est facile et peu compro-

mettant de congédier une infirmière du jour au lendemain et de lui faire porter toute la responsabilité d'un oubli ou d'une erreur de dosage », affirme la représentante de la Fédération. L'employeur fait fi de toute présomption d'innocence. À la suite de l'incident, l'infirmière Brigitte Nolet, 44 ans, ancienne présidente syndicale qui possède 22 ans d'expérience, a été congédiée par les autorités du centre hospitalier pour avoir oublié de rebrancher le resuscitateur auquel était reliée la patiente à l'unité des soins intensifs, le 29 janvier 1983.

La Fédération québécoise qui se porte aujourd'hui à la défense de l'infirmière considère que l'hôpital a une large part de responsabilités dans cette affaire. Elle estime que toute la lumière n'a pas été faite à l'enquête du coronar. Elle se demande pourquoi le coronar Hérroux n'a pas insisté sur le fait que le système d'alarme de l'appareil — mécanisme prévu en cas d'erreur et d'oubli — ne fonctionnait apparemment pas ce jour-là.

« Pourtant, estime la Fédération, si toute la lumière avait été

faite sur cette question, le coronar aurait sans doute eu de sérieux blâmes à adresser à la direction de l'hôpital Saint-Michel ». Il semble que des directives sévères aient été émises à la suite de l'incident pour que les systèmes d'alarme des appareils resuscitateur soient continuellement en fonction.

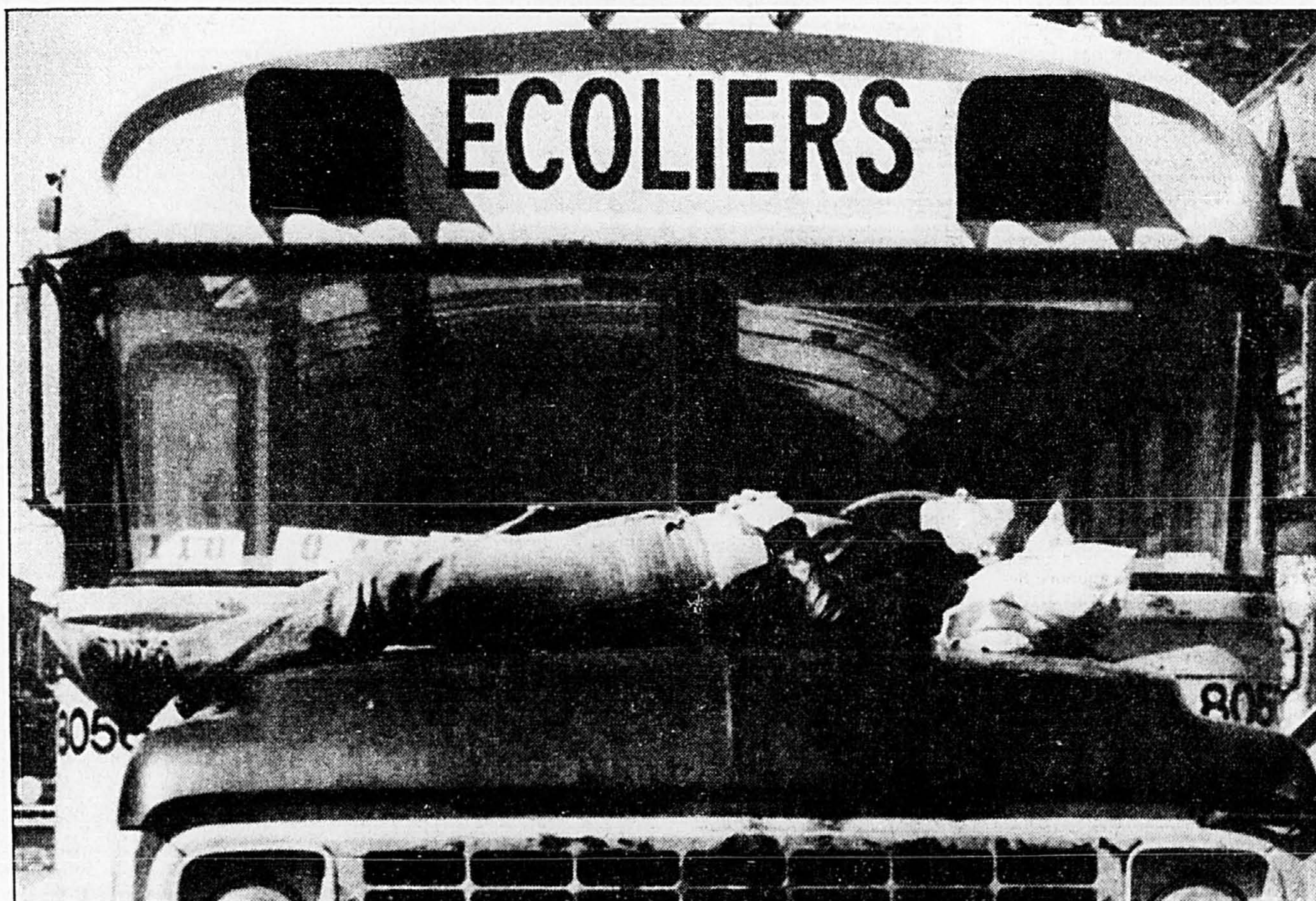
Mme Préfontaine a profité de la conférence de presse pour rappeler que depuis la vague de coupures qui a déferlé sur le réseau des affaires sociales en 1981, la situation n'est jamais revenue à la normale. « Les administrateurs s'acharnent à réduire le personnel au minimum et à effectuer le moins de remplacements possibles ».

La Fédération reproche aux directions hospitalières de ne pas suffisamment se préoccuper de la formation du personnel. « Les infirmières se plaignent souvent de ne pas recevoir la formation adéquate pour effectuer certains traitements ou pour faire fonctionner ces appareils de plus en plus sophistiqués dont peut dépendre la vie de nombreux pa-

tients. » Ces facteurs amènent l'organisme à conclure que « les infirmières évoluent dans un milieu extrêmement stressant où les risques d'erreurs sont de plus en plus grands ».

La présidente affirme que l'on tient plus ou moins compte de la présomption d'innocence dans le système actuel. En cas de faute professionnelle ou de présomption à cet effet, l'employé doit faire face à plusieurs pouvoirs disciplinaires. Il doit répondre de ses actes devant la direction de l'hôpital, le Tribunal d'arbitrage, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et quelques fois même, il se retrouve devant le coronar et les tribunaux.

La Fédération n'hésite pas à dire que les risques d'erreurs seront de plus en plus fréquents si les choses ne changent pas. Le stress, la fatigue, la surcharge de travail et le manque de formation contribuent à accroître le danger. « Il est grand temps que les autorités agissent et comprennent qu'un hôpital n'est pas une chaîne de montage. Les infirmières en savent quelque chose. »



Désireux de profiter pleinement du temps radieux qui régnait hier à Montréal, ce chauffeur d'autobus d'écoliers, qui avait pris la précaution de se munir d'un oreiller, prend un

bain de soleil sur le capot de son véhicule, en attendant l'heure de reconduire les enfants chez eux. (téléphoto PC)

Début du traçage

■ Les travaux de traçage des marques sur la chaussée ont débuté dans diverses rues de Montréal et se poursuivront jusqu'à la mi-juin.

Le service de la circulation demande aux automobilistes de faire preuve de la plus grande prudence envers les équipes affectées à cette tâche, et de prendre soin de ne pas circuler sur la peinture fraîchement appliquée.

Un braqueur hérite d'un « paquet voleur » qui le teint en rouge...

■ Un bandit solitaire qui croyait avoir réussi un hold-up de banque, a eu toute une surprise hier matin, lorsqu'il a sorti de l'institution bancaire, le précieux colis d'argent explosa dans ses mains, pour le teindre littéralement en rouge... Le malfaiteur s'était fait remettre « un paquet voleur » par la caissière.

Quelques minutes plus tôt, le

voleur s'était rué dans une succursale du Trust Général du Canada rue Vincent d'Indy à Montréal, en criant « hold-up », et en tirant deux coups de feu pour montrer ses intentions. Il devait s'enfuir quelques instants plus tard avec le fameux « paquet voleur » qui consiste en un colis explosif habilement dissimulé parmi des billets de banques. Commandé à distance, le pa-

quet explose et asperge d'une substance colorante celui qui le tient.

Le but évident de ce dispositif de sécurité, est d'aider les policiers à retracer l'individu qui a été ainsi éclaboussé.

Hier malheureusement, « l'homme rouge » a pu s'enfuir avant l'arrivée de la police. Le paquet qu'il transportait a néanmoins été retrouvé.

La Quotidienne

Tirage d'hier

à trois chiffres

049

à quatre chiffres

7636

LA MÉTÉO

DATE: Mercredi 4 avril 1984
AUJOURD'HUI: Min.: -2 Max.: 8
ENSOL., PASS. NUAGEUX
VENTS MODÉRÉS



DEMAIN: PLUIE

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-8	7	Pass. nuag.
Outaouais	-2	8	Pass. nuag.
Laurentides	-6	7	Pass. nuag.
Cantons de l'Est	-8	8	Pass. nuag.
Mauricie	-6	5	Pass. nuag.
Québec	-4	7	Pass. nuag.
La-Saint-Jean	-6	5	Pass. nuag.
Rimouski	-7	3	Pass. nuag.
Gaspésie	-7	3	Pass. nuag.
Baie-Comeau	-8	0	Ensoleillé
Saguenay	-8	0	Pass. nuag.

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	-4	10	
Edmonton	0	12	
Regina	-2	11	
Winnipeg	0	12	
Toronto	-2	8	
Fredericton	-5	6	
Halifax	-2	10	
Charlottetown	-3	6	
Saint-Jean	-5	2	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	0	11	N.-Orléans	12	21
Buffalo	-8	0	Pittsburgh	-3	9
Chicago	-1	4	S. Francisco	-5	16
Miami	22	23	Washington	0	11
New York	7	9	Dallas	12	18

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	0	5	Madrid	8	20
Athènes	11	21	Moscou	4	6
Acapulco	24	34	Mexico	14	29
Berlin	2	5	Oslo	1	11
Bruxelles	2	8	Paris	1	7
Buenos Aires	16	24	Rome	11	16
Copenhague	1	9	Séoul	0	2
Genève	1	5	Stockholm	6	20
Hong Kong	18	24	Tokyo	3	9
Le Caire	12	28	Trinidad	24	32
Lisbonne	12	17	Vienne	8	15
Londres	1	9			

L'ordre d'extradition contre Frank Cotroni est maintenu

SON POURVOI EN APPEL DEVRAIT ÊTRE INSCRIT AUJOURD'HUI

Repoussant sept prétentions différentes et précises formulées par l'avocat de Frank Cotroni, le juge Kenneth C. Mc Kay, de la Cour supérieure, a maintenu hier l'ordre d'extradition émis le 24 janvier dernier contre Cotroni par le juge Charles A. Phelan.

LÉOPOLD LIZOTTE

Le prévenu, que l'on veut juger au Connecticut pour conspiration et trafic d'héroïne aurait pu, selon la décision de la cour, être livré aux autorités américaines immédiatement, le tribunal refusant de lui accorder un répit de sept jours pour lui permettre de se pourvoir en Cour d'appel.

Le procureur de la poursuite, Me Michel Viens, a cependant déclaré que, comme dans bien des cas semblables, parail délai pourrait bien être consenti par les autorités fédérales. Dans ces conditions, on ne doute pas que Me Sydney Leithman inscrive un appel dans les prochaines heures, et réclame par la même occasion la libération sous cautionnem-

ment de celui qui, on le sait, a déjà été condamné à une longue peine, dans l'Etat de New-York, pour un délit du même genre.

Arguments rejetés

A la queue-leu-leu, si l'on peut dire, le juge Mackay avait donc rejeté tous les arguments clés soulevés par la défense pour obtenir la libération de Cotroni par voie d'*habeas corpus*, et faire annuler l'ordre d'extradition par *certiorari* - ancillaire.

Dans un premier temps, le magistrat soutient que le fait que son collègue ait parlé d'aventure commune, pour qualifier les révélations faites devant lui, ne voulait aucunement dire que la preuve de conspiration n'était pas suffisante. L'important, ce n'est pas le choix des mots employés, mais le caractère satisfaisant de la preuve.

Dans un deuxième temps, le juge McKay se dit d'avis que les nouvelles dispositions de la charte ne changent rien à la possibilité d'une extradition, si le fugitif n'a pas déjà été jugé dans le pays qui le réclame.

Il trouve cependant un certain



photothèque LA PRESSE

Frank Cotroni

mérite à l'argument tiré de l'impossibilité où s'est trouvé le prévenu de contre-interroger les auteurs des affidavits qui ont été soumis. Mais il faut tout de même respecter les lois existantes et les traités tels qu'ils sont. Il reste que, selon la cour, le Parlement devrait se pencher plus rapidement sur ce problème que sur certains changements superficiels au Code pénal.

Le juge trouve sans mérite ce que la défense a prétendu au sujet de l'absence d'authentification de certaines dépositions, et il soutient que si celles-ci ne constituent pas la meilleure preuve, ce sera finalement au tribunal appelé à juger Cotroni à en déterminer le poids. De la même façon, il décide que les transcriptions des conversations interceptées constituent une preuve documentaire valable, et il conclut par ailleurs que ce n'est pas au tribunal d'extradition canadien d'exiger la preuve que les provisions procédurales américaines concernant l'écoute électronique ne contrevennent pas à notre propre loi.



photothèque LA PRESSE

Marcel Boucher s'apprêtant à sortir du fourgon cellulaire à son arrivée au Palais de Justice le Trois-Rivières, le 11 janvier dernier. On aperçoit Claude Milette au fond du véhicule.

POUR LE VOL D'ALLIANCE BLINDÉ À TROIS-RIVIÈRES Boucher et Milette écopent de 15 ans

TROIS-RIVIÈRES (PC) — Marcel Boucher et Claude Milette ont été condamnés hier à 15 ans de pénitencier, après avoir été reconnus coupables la semaine dernière du vol de \$1,5 million à la société Alliance Blindé, de Trois-Rivières.

Le juge Yvan Migneault, de la Cour supérieure de Trois-Rivières, a rendu sa sentence hier, au début de l'après-midi. Boucher, âgé de 47 ans, et Milette, 41 ans, de Montréal, avaient subi leur procès devant jury pour le vol commis chez Alliance Blindé le 29 décembre 1981.

En explicitant sa sentence, le juge a souligné que, n'eût été de la pitié que les accusés ont manifesté, au moment de l'enlèvement de Mme Laurier Joly, en ne lui mettant pas de ruban adhésif sur la bouche, les accusés en auraient pris pour au moins 20 ans.

Les deux accusés ont donc été condamnés à des peines concurrentes de sept ans pour complot, 12 ans pour l'enlèvement de Mme Joly, cinq ans pour la séquestration de Mme Joly, 14 ans pour vol qualifié et cinq ans pour déguisement. Ils doivent donc purger la sentence la plus sévère, soit 14 ans.

Par ailleurs, la séquestration de M. Joly a coûté cinq ans à Boucher et deux ans à Milette.

Enfin, les deux accusés ont reçu une sentence consecutive d'un an pour utilisation d'armes à feu. Cette sentence s'ajoute donc à celle de 14 ans.

Représentations des procureurs

Ces sentences du juge Migneault avaient été précédées, en matinée, des représentations des procureurs de la Couronne et de la défense.

Le procureur de la Couronne, Me Jacques Trudel, avait réclaté du tribunal une sentence exemplaire.

Me Trudel a fait valoir que Boucher et Milette avaient un passé judiciaire chargé de crimes très graves. « Le vol de l'Alliance Blindé était prémédité, et les deux accusés étaient pleinement participants à la commission du vol », a souligné le jeune procureur.

Me Trudeau a insisté pour démontrer que le vol avait été organisé avec professionnalisme et que, n'eût été du témoignage du délateur Bouvier, personne n'aurait pu les identifier.

Le procureur de la Couronne avait par ailleurs mis l'accent sur la très grande « dangerosité » des accusés, et plus particulière-

ment sur le passé judiciaire de Claude Milette. En 1965, celui-ci a été condamné à 18 ans de pénitencier pour vols à main armée et, en 1983, à la prison à vie pour meurtre au second degré.

Me Trudeau a d'autre part indiqué que Bouvier avait fait preuve de repentir en collaborant avec les policiers. Enfin, Me Trudel a démontré qu'aucun élément favorable ne militait en faveur des accusés.

Défense

Pour sa part, le procureur de Marcel Boucher, Me Jacques Bouchard, de Québec, s'est employé à amoindrir l'impact des remarques de Me Trudel sur le repentir de Bouvier. Même le juge Migneault a dit trouver cet argument de la Couronne un peu « gros ».

Me Bouchard n'a pas nié la feuille de route impressionnante de son client, mais il a fait remarquer au tribunal que, depuis 1975, il n'avait été condamné à aucune peine, sauf une affaire de facultés affaiblies, en 1979.

Me Bouchard a terminé ses remarques en démontrant que dans des vols de même nature, commis notamment contre l'Alliance Blindé et la Wells Fargo à Montréal, les accusés avaient reçu des sentences de 13 ans de prison.

« Dans ces cas-là, a conclu le criminaliste, il y avait eu attaque directe du camion et mise en péril de la vie des employés et des passants. »

Enfin, le procureur de Claude Milette, Me Florent Bisson, a demandé la parité de sentence pour son client.

Appel de la sentence

Dès le prononcé de la sentence, le procureur de la Couronne s'est montré satisfait, tandis que Me Bouchard et Me Bisson ont réitéré leur décision d'en appeler de la décision du juge.

Quant aux accusés, ils sont demeurés tout aussi impassibles que lors du prononcé du verdict des jurés, la semaine dernière. Boucher a toutefois esquissé un léger sourire à son avocat, en quittant la cour.

Autres accusés

C'est par ailleurs le 14 mai, en principe, que doit se tenir l'enquête préliminaire de deux autres présumés complices du vol de Trois-Rivières, Normand Riopel et Marcel Sigouin.

Un autre présumé complice, Carol Daigle, a été acquitté la semaine dernière par le même jury qui a reconnu coupables Boucher et Milette.

Un autre frère de Daniel Savoie est tiré à bout portant à Joliette

L'INCIDENT NE SERAIT PAS RELIÉ AUX « AFFAIRES » DES OUTLAWS

Pour la deuxième fois en dix jours, un membre de la famille de Daniel Savoie, l'un des leaders du groupe des « Outlaws », a été victime d'un attentat dans la nuit d'hier, à Joliette. Selon la police, l'incident ne serait pas relié cependant au milieu des motards : il s'agirait plutôt d'une querelle à la suite d'une beuverie.

ANDRÉ CÉDILOT

Atteint de deux balles à l'estomac, Robert Savoie, 22 ans, reposait hier après-midi dans un état jugé sérieux à la suite d'une intervention chirurgicale qui a duré près de trois heures. Les médecins du centre hospitalier de Joliette estimaient qu'il avait une chance sur deux de survivre. L'un des projectiles lui aurait perforé le foie et les intestins.

Le 22 mars dernier, son frère Bernard, âgé de 30 ans, a été tué dans l'explosion de son automobile. La bombe, croit-on, visait Daniel, membre très influent du groupe des Outlaws, qui s'est installé sur la rue Saint-Pierre-Sud, à Joliette, il y a un peu plus d'un an. L'attentat serait l'oeuvre de membres d'un gang rival bien connu.

D'après la police, les événements d'hier se seraient déroulés comme suit :

Robert Savoie, passablement ivre, et un adolescent de 17 ans prenaient un repas léger au restaurant « Chez Jean-Pierre » lorsqu'un inconnu qu'ils semblaient connaître s'est approché de leur table. À la suite d'une brève discussion, l'homme s'est levé, suivi de l'adolescent. Ils n'avaient pas encore franchi la porte qu'une soudaine bousculade a éclaté. Furieux d'avoir été envoyé au plancher par son jeune adversaire, l'inconnu a quitté les lieux, mais en promettant de revenir.

D'après la dizaine de témoins interrogés par les policiers, un autre homme, sorti en trombe d'une automobile stationnée devant le restaurant, serait arrivé une dizaine de minutes plus tard en disant à peu près ceci : « Sors dehors, Savoie, je veux te parler... »

Savoie, qui n'a pas froid aux yeux, serait alors sorti du restaurant. D'après certains témoins, il y aurait eu un violent échange verbal entre les deux hommes, puis deux coups de feu



C'est sur le terrain de stationnement du bar salon-restaurant Chez Jean-Pierre, à Joliette, qu'a été abattu le jeune Robert Savoie.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

ont retenti. Le tireur a décampé dans un crissement de pneu à bord d'une voiture sport de couleur blanche. Une autre voiture, avec trois ou quatre autres occupants, a pris sa suite.

Gémissant de douleur, Savoie a quand même trouvé la force de retourner à l'intérieur du restaurant, où il s'est écroulé sous les yeux d'une dizaine de personnes. C'est le concierge qui a fait appel à des ambulanciers.

« Savoie était presque saoul. Il nous avait embêtés toute la soirée, mais je n'ai pu m'empêcher de lui porter secours en attendant l'ambulance », ont raconté deux jeunes femmes

rencontrées dans le hall du poste de la police municipale de Joliette, où elles venaient de faire une déposition aux policiers, en compagnie du portier du bar salon Chez Jean-Pierre, situé juste au-dessus du restaurant où a eu lieu la fusillade.

Agées d'à peine vingt ans, elles disaient toutes deux travailler comme danseuses nues à ce cabaret du centre-ville de Joliette. « J'espère que c'est la dernière fois que je vis une affaire pareille », s'est exclamée l'une d'elles. L'air un peu perdu, les traits tirés, elles n'avaient qu'une idée en tête : rentrer à la maison se donner un coup de peigne afin d'être à

l'heure au boulot dans l'après-midi !

Les responsables de l'enquête, les agents Richard Beaudry et Kevin McCauley, de la Sûreté du Québec, ainsi que le sergent-détective Guy Rondeau, de la police municipale de Joliette, ont dit ignorer le mobile de cette querelle qui a dégénéré en fusillade. En fin d'après-midi, ils cherchaient toujours à connaître l'identité de l'assaillant.

On affirmait toutefois que Robert Savoie était bien connu à Joliette. Il possède un casier judiciaire comprenant des affaires de vols et de drogues, mais n'est pas fiché comme un membre des Outlaws.

Rive-Sud: l'entente sur le retrait de la CTCUM serait imminente

Contrairement aux propos tenus lundi par le maire Jacques Finet, de Longueuil, le président du Conseil des maires de la Rive-Sud, Jean-Guy Parent, est d'avis qu'une entente globale

FLORIAN BERNARD

devrait intervenir d'ici quelques semaines, voire dans une dizaine de jours, concernant le retrait des autobus de la CTCUM et l'établissement d'une grille tarifaire intégrée. M. Parent — qui est également maire de Boucherville — a ajouté que plusieurs questions ont déjà fait l'objet

d'un accord entre les parties et que le reste devrait être réglé avant le 1er mai prochain.

M. Parent, qui présidait une séance du Conseil des maires, a ajouté que le nouveau ministre des Affaires municipales, Jacques Léonard, a participé à une rencontre avec certains des intervenants, vendredi dernier, et qu'il a décidé d'accorder un caractère prioritaire au règlement de ce dossier.

Selon le maire Parent, les propos tenus récemment par le président de la CTCUM, Pierre Desmarais II, ne sont aucunement prématurés, ni trop optimistes.

Toutes les parties, a-t-il dit, ont multiplié les séances de travail depuis un mois et souhaitent la conclusion rapide du dossier.

L'un des points de litige qui contribuent à retarder la signature d'une entente globale est ce montant de \$3,7 millions que réclame la CTCUM pour les ouvrages construits à Longueuil au moment de l'inauguration du métro, montant que refuse de reconnaître l'administration du maire Finet. Le président du Conseil des maires a signalé à ce propos qu'une entente pourrait être négociée de façon à répartir la dette entre divers paliers, y compris les municipalités de la Rive-Sud

et le gouvernement du Québec. Quant à la justification du montant réclamé, le maire Parent est d'opinion que la question devrait être tranchée par un tribunal, de façon à la soustraire aux conditions exigées pour le retrait des autobus de la CTCUM.

Quant au maire de Longueuil, qui assistait également à la séance d'hier soir, il a de nouveau tenu les propos qu'il avait livrés aux journalistes lundi, soulignant que sa ville n'acceptera le retrait qu'au moment où toutes les conditions exigées par son administration auront été satisfaites, notamment l'intégration des tarifs.

Première compensation de \$25 000 pour 11 ans de prison... par erreur

HALIFAX (PC) — Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse versera \$25 000 à Donald Marshall comme compensation partielle pour les 11 années qu'il a passées derrière les barreaux, après avoir été jugé coupable d'un meurtre qu'il n'avait pas commis.

En annonçant cette décision, le ministre de la Justice de la Nouvelle-Écosse, M. Ronald Giffin, a indiqué qu'il faudrait attendre les recommandations du juge Alex Campbell, de la Cour suprême de l'Île-du-Prince-Édouard, avant de parler de règlement final.

Le juge Campbell étudie quel montant compensatoire devrait revenir à Marshall, qui est aujourd'hui âgé de 30 ans. Le juge a déjà fait savoir qu'il ne pour-

rait pas terminer son analyse avant septembre.

Marshall avait 18 ans quand il a commencé à purger une peine d'emprisonnement à vie après la mort de Sandy Seale, frappé d'un coup de couteau dans un parc de Sydney, N.-É. Il a dépensé plus de \$70 000 en frais d'avocats et de cour pour prouver qu'il n'avait pas commis de crime.

Marshall a finalement été acquitté l'an dernier par la division des appels de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse.

Par la suite, un autre homme, Roy Newman Ebsart, a été jugé coupable de meurtre involontaire et condamné à cinq ans de détention. Il a porté le jugement et la sentence en appel.

LES AFFICHES BILINGUES RESTERONT LÀ OÙ ELLES SONT

Les autorités de Buckingham défient la loi 101

■ BUCKINGHAM (PC) — Les autorités municipales de Buckingham, localité située en bordure de la Lièvre, à une trentaine de kilomètres au nord-est de Hull, ont décidé de défier le gouvernement du Québec en n'enlevant pas deux panneaux indicatifs bilingues sur des propriétés municipales.

C'est par cinq voix contre une que les conseillers ont décidé de ne pas tenir compte d'un ordre de la Commission de surveillance de la langue française enjoignant à la ville de Buckingham de faire disparaître deux indications bilingues sur des propriétés municipales, ce qui est contraire à la Loi 101.

Au contraire, le conseil a proclamé la ville bilingue.

« Nous n'avons pas l'intention de faire disparaître les inscriptions bilingues », a lancé le maire Réginald Scullion.

« Nous devons défendre les droits de la minorité. Le pays

tout entier aura les yeux braqués sur nous avant que ce problème ne soit réglé », a commenté le maire.

La ville de Buckingham compte 8 000 habitants dont environ 20 p. cent sont d'expression anglaise.

La décision des élus municipaux survient près de quatre semaines après que le maire Scullion eut été avisé, par la Commission de surveillance de la langue française, que le refus de se conformer à la Loi 101 pourrait se traduire par une amende pouvant atteindre jusqu'à \$1 000 par jour.

Les inscriptions bilingues en question sont inscrites l'une sur le fronton de l'hôtel de ville, où on peut lire les deux mots anglais *City Hall* ainsi qu'un dépôt municipal, où un panneau proclame dans les deux langues que les armes sont prohibées. Le panneau se lit ainsi: *Pas d'armes — No Firearms*.

PARIZEAU ÉTAIT LE CONFÉRENCIER À SAINT-FÉLICIEN EN FÉVRIER

Le député péquiste de Roberval dans l'eau chaude à cause d'un dîner à \$50

■ QUÉBEC — Le député péquiste de Roberval, M. Michel Gauthier, a-t-il contrevu aux dispositions de la loi sur le financement des partis politiques en organisant, le 27 février, un dîner-causerie à \$50 le couvert et en versant les profits dans un compte en fidéicommis avec comme objectif de créer une société d'animation économique sans but lucratif? C'est la question qu'ont soulevée les libéraux, hier à l'Assemblée nationale, après avoir demandé au président des élections, M. Pierre-F. Côté, de faire enquête.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

M. Gauthier n'a pas caché les faits et s'en est expliqué en Chambre. « Le 27 février dernier, j'ai tenu à Saint-Félicien un dîner-causerie ayant pour thème le plan de relance économique, avec le ministre des Finances Jacques Parizeau comme conférencier... J'ai invité, dans une lettre, toutes les municipalités de mon comté, différentes entreprises importantes et dynamiques ainsi que certains intervenants de la scène économique à payer

\$50 le couvert pour participer à cette activité. »

« Le paiement, a ajouté le député, devait être fait selon des indications très précises contenues au bas de ma lettre. Les chèques devaient être faits au nom de *Michel Gauthier in trust*. Cette façon de procéder a d'ailleurs été retenue à la suite d'une consultation auprès d'un conseiller juridique afin de bien traduire dans les faits l'intention très claire de constituer un fonds de départ pour une éventuelle société sans but lucratif dont le mandat serait de faire de l'animation économique auprès des agents de développement économique. »

Des doutes

Le leader parlementaire de l'opposition, M. Michel Graton, a fait ressortir que dans la lettre du député, il n'était fait aucunement mention du lancement de cette société sans but lucratif, laissant ainsi subsister des doutes sur la finalité des fonds. Mais le premier ministre Lévesque a affirmé qu'il prenait la parole de son député quant aux faits et qu'il s'en remettait au jugement du président des élections.

Rejoint plus tard à son bureau, M. Gauthier a précisé qu'il

n'avait pas payé la facture du dîner-causerie, donné à l'hôtel Coloniale de Saint-Félicien, administré à l'époque par la Caisse d'entraide économique, parce qu'elle avait été envoyée à l'Association du Parti québécois.

Il n'a pas non plus payé les cartes d'invitation parce que la facture avait été envoyée à son secrétaire de comté, Jean Dumais. « Je leur ai demandé d'envoyer les factures au nom de *Michel Gauthier in trust* et j'attends toujours. »

Par ailleurs, le député de Roberval a démenti les allégations d'un journal voulant que le repas n'ait coûté que \$9,95 par personne. Selon lui, il serait plus juste de parler de \$20 par personne, si on y inclut les apprêts et le vin de table.

Dans toute cette affaire, M. Gauthier signale qu'il a peut-être péché par naïveté dans la formule retenue pour constituer un fonds mais il ajoute que sa seule préoccupation visait à faire en sorte que sa région ne soit plus à l'écart des conférences économiques.

Il a d'ailleurs été appuyé par le ministre des Finances qui a déclaré en Chambre qu'il n'y avait aucune raison pour que Montréal soit le seul lieu où on peut discuter d'économie. Il s'est même offert pour agir à titre de conférencier à tout député libéral qui en fera la demande.

Marge étroite

Par ailleurs, un expert en droit électoral, qui a demandé à ne pas être identifié, estime que la marge de manoeuvre d'un député de parti reconnu est bien mince parce qu'il est difficile de dissocier une initiative de cet ordre d'une activité partisane.



Le député de Roberval à l'Assemblée nationale, Michel Gauthier.

A son avis, seul un député indépendant a la possibilité d'aller recueillir des fonds tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bassin des électeurs, pour une initiative privée.

L'article 2 de la loi sur le financement des partis politiques statue qu'une somme de \$25 ou moins pour le prix d'admission à une activité ou à une manifestation à caractère politique n'est pas considérée comme contribution.

Or, le président des élections devra déterminer s'il s'agit d'une activité à caractère politique. S'il en confirme l'existence, il pourrait exiger que le député rembourse les profits aux souscripteurs.

LE MINISTRE DES FINANCES NE TRANCHE PAS ENTRE PAQUETTE ET BÉRUBÉ

Parizeau et les micro-ordinateurs:

« un consortium proposant un appareil »

■ QUÉBEC — Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a soutenu hier, avec humour, que le gouvernement, dans l'affaire des micro-ordinateurs, avait choisi « un consortium proposant un appareil ». En faisant cette déclaration en réponse aux questions de l'opposition, le ministre a réussi à ne pas prendre position dans la querelle entre le

ministre de l'Éducation, M. Yves Bérubé, et le ministre de la Science et de la Technologie, M. Gilbert Paquette.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

Le premier, M. Bérubé, affirme qu'il s'agit d'une soumission par des firmes pour un produit

identifié, alors que le second, M. Paquette, soutient que la soumission demandée porte sur le choix d'un consortium.

Dans cette affaire des micro-ordinateurs, le ministre des Finances précise cependant que si l'appareil (l'Axel modifié) ne satisfait pas aux spécifications établies par les commissions scolaires et le ministère de

l'Éducation, il peut être nécessaire de faire évoluer l'appareil dans les discussions en cours avec le consortium.

C'est ainsi que lors du voyage qu'il a effectué à Paris, fin février, M. Parizeau a discuté avec les autorités françaises des possibilités de remplacement ou de substitution, voire de modification de l'appareil. « Il s'agit essentiellement de cela dont j'ai discuté, et de rien d'autre. »

Voyant que ses réponses n'apportaient pas de questions additionnelles de la part des membres de l'opposition, M. Parizeau en a profité pour les narguer en concluant qu'elles avaient dû les satisfaire.

Il faut signaler que le critique libéral en matière d'éducation, M. Claude Ryan, était absent de l'Assemblée nationale hier et que les questions de l'opposition ont été posées par le député de Vaudreuil-Soulanges, M. Daniel Johnson.

L'Argus, le quotidien le plus lu à l'Assemblée

■ QUÉBEC — Le quotidien le plus lu à l'Assemblée nationale du Québec ne possède qu'un tirage de 530 exemplaires. L'Argus, la revue de presse quotidienne publiée par la bibliothèque de l'Assemblée nationale est distribuée aux députés, aux journalistes et dans les délégations du Québec à travers le monde.

NORMAN DELISLE

de la Presse Canadienne

Ce quotidien célébrera le 25 mai son septième anniversaire de parution. Il reproduit les articles de presse touchant la vie politique québécoise et tirés des principaux quotidiens publiés au Québec.

On y retrouve aussi quelques analyses reproduites de quotidiens anglo-canadiens ou européens qui concernent directement le Québec.

Lors de la parution de l'Argus, chaque matin vers 10 h 30, il faut voir les députés se précipiter sur la revue et feuilleter fébrilement les pages pour voir si un article les concernant a pu être publié dans les journaux du matin.

Souvent, lors d'une séance de commission parlementaire, des députés à l'air affairé et le nez penché sur leurs documents, dissimulent à travers ceux-ci leur copie de l'Argus.

La revue a été nommée Argus en l'honneur de ce prince grec de l'Antiquité qui, disait-on, possédait cent yeux dont cinquante demeuraient toujours ouverts. Argus symbolise la vigilance de la presse face aux pouvoirs publics.

Les trois documentalistes responsables de découper les journaux du jour sont à l'œuvre dès 6 heures du matin.

Ils dépouillent les cinq quotidiens disponibles dès cette heure, puis les autres quotidiens dont les exemplaires sont parvenus par la poste.

Vers 8 h 30, la mise en page est terminée et l'épreuve s'en va à l'imprimerie avant d'être distribuée, au milieu de l'avant-midi.

L'Argus compte une trentaine de pages et paraît cinq fois par semaine en temps de session parlementaire.

La distribution est gratuite pour les députés et les journalistes car les quotidiens n'autorisent la reproduction des articles qu'à la condition qu'il n'y ait pas commercialisation.

Le « fils politique » de l'ex-maire Robidas contre le fils de l'ex-maire Pratt



■ C'est après avoir consulté l'ex-maire de Longueuil, Marcel Robidas, que le conseiller municipal du Parti civique, Pierre Nantel, a décidé de solliciter l'investiture du Parti québécois dans le comté de Marie-Victorin en vue de l'élection partielle qui doit normalement avoir lieu d'ici juin.

La réunion de mise en candidature pour le PQ aura lieu le 16 avril. Ce sera une simple formalité, car Pierre Nantel sera le seul candidat sur les rangs. André Brisebois, un ami personnel du conseiller municipal, qui voulait tenter sa chance, doit annoncer aujourd'hui qu'il renonce à cette ambition.

Au cours d'une entrevue, accordée hier à LA PRESSE, M. Nantel a précisé que les conseils de M. Robidas avaient été d'une importance capitale dans sa décision de faire le saut sur la scène politique provinciale.

Il considère, en effet, ce dernier comme son « père en politique ». Il a été le plus jeune conseiller municipal élu à l'hôtel de ville de Longueuil, à l'âge de 27 ans, en 1978. C'est M. Robidas qui lui a montré les rudiments de la vie politique municipale. M. Nantel souligne que l'ex-maire lui a tout appris en politique et lui a enseigné tous les rouages de la vie municipale.

L'ex-maire de Longueuil, peu de temps après sa défaite en 1982, a été nommé membre de la Commission municipale par le gouvernement du Parti québécois. Il lui aurait déclaré: « À 33 ans, c'est le bon temps d'y aller, Pierre. Tu as tout ce qu'il faut pour faire un bon député. »

Bataille amicale

Père de famille de deux enfants et habitant le Vieux-Longueuil depuis 23 ans, Pierre Nantel entend faire une lutte propre et honnête au candidat libéral, l'ex-cure Guy Pratt, un candidat fort prestigieux dans cette municipalité, a convenu l'aspirant péquiste.

« Je lui souhaite bonne chance dans cette campagne. Mais je vais me battre jusqu'au bout pour gagner cette élection. » M. Nantel ajoute qu'il n'est pas impressionné outre mesure par les 18 défaites enregistrées par le Parti québécois dans des élections partielles depuis sa prise du pouvoir, en 1976. Le contraire aurait été assez étonnant.

Il estime en effet que l'ex-ministre Pierre Marois a laissé l'association du comté et l'organisation du PQ dans Marie-Victorin en excellente santé.

Bachelier en éducation physique, le candidat péquiste entreprend cette lutte électorale comme un véritable match de hockey. S'il y a des coups de baton accidentels portés à la figure de l'adversaire, il n'entend porter aucun coup en bas de la ceinture, comme cela se produit fréquemment dans ce genre de confrontation.

Les handicaps majeurs
Le candidat péquiste est bien

conscient qu'il aura deux handicaps majeurs à surmonter lors de cette élection partielle.

D'abord la popularité du candidat libéral, Guy Pratt, dont le père a été maire de cette municipalité pendant plus de 30 ans. Son fils, aujourd'hui âgé de 58 ans, est très bien connu dans tout le comté, en raison de son action comme ecclésiastique et de son implication en faveur des travailleurs, il y a dizaine d'années, dans la longue grève à l'ex-United Aircraft, devenue Pratt & Whitney.

« Lui, souligne M. Nantel en parlant de son adversaire, il a évidemment le nom de Pratt, qui est très bien connu. Mais moi, par contre, je suis aussi impliqué dans le milieu depuis pas mal d'années. »

Pierre Nantel a d'ailleurs été désigné en 1978, par une quarantaine de maires des municipalités de la région, pour siéger au Conseil régional des services sociaux et de santé (CRSSS). Ce qui est une marque de confiance importante dans le milieu.

Deuxième et principal handicap du candidat Nantel, il en convient, c'est l'impopularité du gouvernement péquiste de René Lévesque, à son deuxième mandat. Il ne s'émue cependant pas de cette situation que les derniers sondages ont mis en évidence.

Situation plus favorable

« La situation est redevenue plus favorable pour le Parti québécois, affirme-t-il. Il y a d'abord la reprise économique qui est amorcée », affirme-t-il; puis cette grogne des enseignants et fonctionnaires qui s'estompe, croit-il, avec le souvenir des compressions budgétaires décrétées par le gouvernement à l'encontre des employés du secteur public.

« Si l'on regarde la situation à cette époque, le gouvernement n'avait pas le choix. J'ai respecté la décision prise à ce moment, même si je suis moi-même professeur. Ce qui ne veut pas dire que j'étais d'accord avec ces décisions. Il n'y a jamais de solutions faciles en politique. Mais il y a des compromis intelligents. Et c'est ce que le gouvernement a fait », a-t-il souligné.

Thèmes locaux

Il précise qu'il entend mener une campagne électorale sur les thèmes locaux. La question de la souveraineté, même lorsqu'elle sera abordée, ne constituera pas une ligne de front lors de cette élection.

En somme, une campagne électorale qui s'annonce des plus intéressantes dans Marie-Victorin. Deux personnalités locales vont croiser le fer, amicalement. Et le souhait de Pierre Nantel, c'est que le meilleur l'emporte. Tout ce qu'il espère, c'est qu'après le match, il puisse rencontrer son adversaire pour prendre une bière ou un café et analyser les résultats de l'affrontement.

GRANDE OUVERTURE LE CLUB DE SANTÉ LE PLUS MODERNE EN VILLE!

**SUPER
SPÉCIAL
6 MOIS
\$78**

Incluant:
piscine tourbillon
bain sauna
bain vapeur
bain eucalyptus
douches privées
GYM ULTRA MODERNE
DANSE AÉROBIQUE



CLUB DE SANTÉ 4 SAISONS

Saint-Laurent
720, boul. Décarie 744-2888

CLUB DE SANTÉ 4 SAISONS

Place Bonaventure
ETAGE «E»
7, rue Estérel 397-9541

CLUB DE SANTÉ 4 SAISONS

Rive sud
Les Galeries Taschereau
boul. Taschereau 465-7720

Physiforme DANSEXERCICE

Place Frontenac
2600, rue Ontario est 527-8959

Rosemont
3333, rue Bélanger est 727-2871

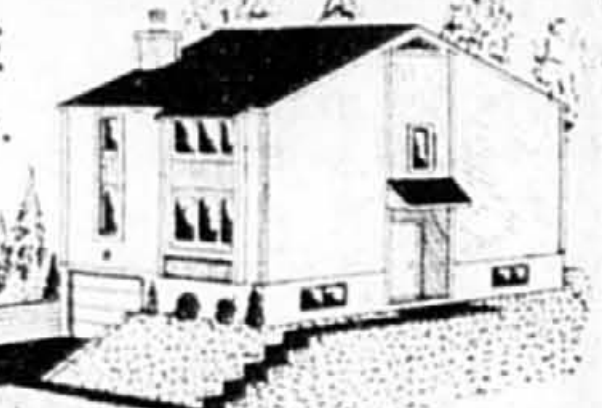
Laval
1278, boul. Labelle 687-8591

Verdun
4255, av. Wellington 769-4571

Langelier
7085, rue Beaubien est 354-6160

Dans la tradition de Val-Soleil PLACE RIVIERA Ste-Geneviève de l'ouest de l'île

COTTAGE
2,000 pi car.
\$58,400
NET



- 100 unités détachées, différentes
- Sur la rivière avec plage privée
- De \$48,400 net à \$130,000
- 9 1/2% 3 ans subvention \$1,500
- Taxes imbattables, services payés
- Visite tous les jours 13h à 17h
lundi au jeudi 19h à 21h
- À l'est de St-Charles au 16787
Gouin o.
- Les Const. Y & P Vallée Inc.
626-3500

**SEULEMENT
5\$**

pour préparer votre déclaration
d'impôt provincial quand vous nous
confiez votre déclaration d'impôt
fédéral.

Et le travail des spécialistes
H & R Block est toujours garanti!

La solution
H&R BLOCK
pour votre impôt

EST	OUEST
6424, rue Papineau 722-3511	6151, rue Sherbrooke o. 483-1310
RIVE SUD	LAVAL
2177, chemin Chambly, Long. 468-7479	237, boul. des Laurentides 663-9450

PLUS DE 60 BUREAUX DANS LA RÉGION

9h à 21h SUR SEMAINE — 9h à 17h LE SAMEDI
RENDEZ-VOUS DISPONIBLE

AUSSI CHEZ

Sears

aux heures d'ouverture du magasin

AUTRES BUREAUX

Bellefleur	Berthierville	Chambly
Châteauguay	Dorion	Iberville
Île Perrot	Joliette	Lachute
Laprairie	Louiseville	Marieville
Repentigny	Rosemère	Saint-Eustache
Saint-Hyacinthe	Saint-Jean	Saint-Jérôme
Sainte-Agathe	Sorel	Terrebonne
Valleyfield		

LE CABINET SE PARTAGE MOITIÉ-MOITIÉ

Deux députés du PQ sur trois sont membres du PN

■ QUÉBEC — Près des deux tiers des députés du PQ — mais seulement la moitié des membres du cabinet — ont pris leur carte de membre du Parti nationaliste ou ont souscrit à la campagne de financement du PN.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

Même si le chef du PQ, M. René Lévesque, ne parvient toujours pas à faire preuve d'enthousiasme quand il aborde publiquement ce projet d'une poignée de ses militants, avec M. Marcel Léger à leur tête, d'aller livrer bataille aux fédéralistes sur leur propre terrain, il y a déjà, selon des informations obtenues au quartier général du PN, 13 ministres et 32 députés qui ont exprimé ouvertement et formellement leur appui au Parti nationaliste.

Les ministres Bernard Landry, Pierre-Marc Johnson, Adrien Ouellette, François Gendron, Jean Garon, Raynald Fréchette, Jacques Léonard, Robert Dean, Gérald Godin, Gilbert Paquette, Yves Bérubé, Denis Lazure et Alain Marcoux sont acquis à la cause pénoise.

En revanche, sont farouchement opposés ou très mollement sympathiques à la démarche de nationalistes québécois sur la scène fédérale: Guy Chevette, Pauline Marois, Camille Laurin, Clément Richard, Guy Tardif, Jean-François Bertrand, Michel Clair, Denise LeBlanc et Yves Duhaime. Quant au ministre des Finances, Jacques Parizeau, il a

POUR REMPLACER LES « ARCADES »

Maisons de jeux: Parizeau étudie le projet de Loto-Québec

■ QUÉBEC — Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau a confirmé hier que le gouvernement étudie la possibilité d'implanter des « maisons de jeux » pour remplacer les actuelles arcades.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

Tout en insistant sur le fait qu'aucune décision n'est encore sur le point d'être prise à ce sujet, il a par ailleurs admis que le président de Loto-Québec, M. Jean-Marc Lafaille, avait déjà commencé à explorer le terrain auprès de fabricants pour voir comment il pourrait éventuellement « meubler » ces maisons de jeux.

Le ministre a expliqué que c'est notamment parce qu'il est

SAUVÉ FRÈRES

Sauvé Frères vous présente toujours l'un des plus importants choix de complets et de vestons sport de marques réputées pour garçons.

Des complets et des ensembles que vous pouvez vous procurer pour un prix variant de \$80. à \$180. (Grandeurs 7 à 18 ans)

Vous pourrez agréablement compléter ces ensembles en choisissant parmi la plus importante gamme d'accessoires.

Consultez nos conseillers, ils sont expérimentés, attentifs et tout fait à la mode.

Modèle illustré: Complets 2 pièces. Tissus légers et résistants. Tons de gris, bleu ou beige. Chics rayures très fines. Grandeurs: 7 à 18 ans. \$169.95.

Parce que nous voulons nous assurer d'une coupe parfaite pour fiston nous faisons toutes les retouches nécessaires, sans frais.



6554, Plaza St-Hubert
273-6392

Centre Laval
688-6292

Les Galeries d'Anjou
351-6810

Carrefour Laval
681-9213

VOULA SIKIOTIS, TROP PETITE POUR ÊTRE POLICIER

Johnson a raté l'occasion de faire preuve de compassion

■ Pierre-Marc Johnson est sans conteste un des plus compétents d'entre les ministres du cabinet Lévesque. Il a reçu une belle éducation, une excellente formation et il est doté d'une brillante intelligence. Mais il a aussi un défaut majeur dont il devra se corriger s'il veut un jour suivre les traces de son père et devenir premier ministre du Québec.

Il n'a pas cette « compassion » qui fait les grands hommes politiques, ce sentiment, dit le dictionnaire, « qui porte à plaindre et partager les maux d'autrui ».



On pourrait dire plus crûment qu'il a beaucoup de tête, mais pas de cœur. Ou qu'il en donne l'impression. Comme ce fut le cas hier, à l'Assemblée nationale.

Le député Herbert Marx l'a interrogé sur le cas de Mme Voula Sikiotis qui ne peut devenir policier parce qu'elle est trop courte d'un demi-pouce. Il lui a demandé s'il avait l'intention de modifier les règlements qui l'empêchent de réaliser son rêve.

S'il s'agit d'une belle cause. D'une de ces causes qui permettent aux hommes politiques de faire preuve d'humanité, de compassion, en faisant prévaloir le bon sens sur la bêtise d'une réglementation tatillonne et dépassée.

Une de ces causes qui leurs donnent l'occasion de prouver que les élus sont encore plus forts que la bureaucratie, que les citoyens qui ont raison peuvent éviter d'être étouffés par la réglementation.

D'abord, la victime est on ne peut plus sympathique. Elle a étudié pendant trois ans en techniques policières avant de se voir refuser l'accès à l'Institut de police de Nicolet en raison de sa taille.

Mieux, elle est d'origine grecque, ce qui devrait jouer en sa faveur à une époque où les corps policiers des grandes villes font des efforts pour recruter plus de candidats originai-

res des groupes ethniques minoritaires.

Enfin, c'est une femme, groupe particulièrement sous-représenté dans la police de la CUM comme dans tous les corps policiers du monde.

Discrimination

Et puis son aventure met en lumière un beau cas de discrimination systémique, ce type de discrimination auquel les sociétés modernes veulent maintenant s'attaquer. Le Québec est de ces sociétés-là, du moins en principe, car il a modifié sa Charte des droits de façon à permettre la mise en oeuvre de programmes d'accès à l'égalité. On n'attend plus que la réglementation que le ministère de la Justice tarde à adopter.

La Commission des droits connaît bien ce type de discrimination qui ne comporte ni intention malicieuse ni traitement inégal, mais qui produit « des effets d'exclusion disproportionnés sur certains groupes ».

Avoir une exigence de taille basée sur des standards nord-américains a pour effet d'exclure de la profession policière des personnes appartenant à des peuples ou l'individu moyen est de plus petite taille. C'est peut-être le cas des gens d'origine grecque, ça l'est en tout cas des Asiatiques, selon M. Marx.

C'était donc une belle cause, une occasion en or pour le ministre de marquer des points. D'autant plus que le cas ayant été rendu public la semaine dernière, il avait eu amplement le temps de se préparer.

Un homme politique compatissant — par exemple son père, Daniel, ou René Lévesque — aurait répondu qu'il avait pris connaissance de l'affaire et que, déjà, il avait donné des instructions afin que Mme Sikiotis — et toutes les personnes dans la même situation — puisse être admise à l'Institut de police en attendant qu'on modifie le règlement.

Il aurait ajouté que si une telle règle paraissait normale il y a seulement dix ans, elle n'avait plus sa raison d'être aujourd'hui, compte tenu de l'évolution de la société. Il aurait pu enchaîner avec un couplet sur l'ouverture du gouvernement péquiste aux minorités et sur la nécessité d'avoir des corps policiers représentatifs de la population qu'ils servent, et un autre sur la Charte québécoise des

droits... qui est la meilleure au monde! Avant de conclure par des félicitations à l'endroit de Mme Sikiotis pour sa ténacité et des souhaits de bonne chance dans sa nouvelle carrière.

Mais non...

M. Johnson a plutôt adopté l'attitude du froid technicien, un peu comme il le faisait quand il répondait aux questions pendant les grèves dans les hôpitaux. « Le règlement 14, chapitre P-13 du volume 7 des lois refondues du gouvernement du Québec 1981 (admirer l'aisance dans l'utilisation du jargon juridico-administratif), a-t-il répondu, prévoit qu'une personne mâle doit mesurer 1m70 et peser 60 kilos pour être candidat et, dans le cas d'une femme, 1m60 et 40 kilos. »

Effectivement, a-t-il poursuivi, depuis un certain nombre d'années, des personnes invoquent que ce critère serait susceptible d'entraîner des formes de discrimination. »

La Commission de police, a-t-il ajouté, est donc en voie de les reviser et a fait parvenir un questionnaire en ce sens aux corps policiers. La réponse est donc oui, le gouvernement songe à modifier le règlement. Mais la réponse est aussi qu'il n'est pas pressé de le faire même s'il connaît le problème depuis « un certain nombre d'années ».

Ce n'est pas tout. En réponse à une deuxième question de M. Marx, qui lui demande s'il prendra les mesures nécessaires pour que Mme Sikiotis puisse entrer à l'Institut de police, il répond sans hésiter que non, puisque c'est « une autre paire de manches ».

Bien d'autres personnes ont été refusées ou ne se sont pas présentées à cause de ce critère et il serait discriminatoire envers elles de donner raison à Mme Sikiotis. Sa conclusion est sans appel et froide comme la loi: « Quand il y aura un nouveau règlement, bien il y aura un nouveau règlement! »

M. Johnson a toujours raison, comme beaucoup de péquistes qui partagent son vilain défaut. Ils excellent quand il s'agit d'expliquer qu'une situation bête est tout à fait conforme à la loi. Bien plus que pour la modifier afin qu'elle soit conforme à la raison ou à la justice.

Paris sportifs: Olivier ne peut dissuader Bowie Kuhn de faire appel aux tribunaux

■ NEW YORK (PC) — Deux ministres du gouvernement canadien n'ont pas réussi, hier, à

convaincre le commissaire du baseball majeur d'abandonner son intention de s'adresser aux tribunaux pour combattre le projet canadien de paris sportifs.

Mais la menace de M. Bowie Kuhn n'a pas non plus ébranlé le ministre fédéral du Sport amateur, M. Jacques Olivier, et le sénateur Jack Austin, ministre d'Etat au Développement social, après un entretien à New York qui a duré une heure et demie.

Le projet de paris sportifs a principalement pour but d'aider financièrement les Jeux olympiques d'hiver de Calgary, en 1988. Toutes les provinces canadiennes y sont opposées, à l'exception de l'Alberta où auront lieu les Jeux.

Les neuf autres provinces, représentées par la Société interprovinciale des loteries, ont entamé des poursuites judiciaires, devant la Cour fédérale à Ottawa, pour bloquer le projet fédéral qui contrevient, selon elles, à l'entente de 1979 sur le partage des bénéfices des loteries au Canada, entre le gouvernement central et ceux des provinces.

Au consulat canadien à New York, hier, MM. Olivier et Austin ont donné une conférence de presse pour donner leur version de la réunion avec M. Kuhn, qui était accompagné de Me Sandy Hadden, conseiller juridique du baseball majeur.

Réputation

Selon M. Austin, le commissaire Kuhn est opposé à ce que les résultats des matches de baseball servent aux paris sportifs parce qu'il ne veut pas que le jeu nuise



Jacques Olivier, ministre fédéral du Sport amateur.

à la bonne réputation du baseball majeur.

Pour M. Kuhn, le baseball est une espèce de culture. « En fait, il a employé le mot religion », a précisé M. Austin.

On s'est finalement rendu compte, au cours de l'entretien, que personne ne changerait d'idée; mais on ne s'en est pas moins quittés en ne coupant pas les points.

Le gouvernement canadien, a promis M. Austin, va continuer à



Bowie Kuhn, commissaire du baseball majeur.

promouvoir les paris sportifs, lesquels vont inclure les matches de baseball.

Quant à M. Kuhn, il va recourir aux tribunaux canadiens pour tenter d'empêcher Ottawa d'agir.

M. Kuhn a par ailleurs rassuré les deux ministres que cette affaire des paris sportifs n'aura aucune influence sur la décision d'accorder, ou non, une concession de baseball majeur à Vancouver.

« Citez-moi un cas... »

■ QUÉBEC (PC) — Le député libéral de Hull, M. Gilles Rocheleau, a dénoncé hier à l'Assemblée nationale le « harcèlement honteux et immoral » des fonctionnaires du ministère du Revenu.

M. Rocheleau n'a cependant pas, comme l'exigeait le ministre du Revenu, M. Robert Dean, fourni d'exemples de ce qu'il avançait. M. Rocheleau a prétendu qu'il y a au Québec « des milliers de cas de harcèlement » à l'égard des contribuables.

Le ministre a invité le député à fournir des cas précis. « Donnez-moi des cas, je vais faire enquête et, s'il y a des choses à corriger, je m'engage à les corriger », a-t-il lancé.

Giroux & Des Lauriers INC.

6914, rue Saint-Hubert
273-2813
Métro Jean-Talon

1500 est, rue Mont-Royal
521-3164
Métro Mont-Royal

4029, rue Ontario
521-9414
Métro Pie-IX

COMMENCEZ L'ÉTÉ DU BON PIED

Ravissant soulier tout cuir White Cross. Semelle coussinée, support plantaire, talon confortable. Cuir marocain: Noir, brun foncé, tan, beige ou blanc.

AA B C D E

6-11 4 1/2-11 4-11 4 1/2-10 5-10

\$69.95

et Giroux & Des Lauriers 2 nous pour vous assurer le confort durant toute l'année.

Choix de sacs à main pour coordonner

PERSONNEL COMPÉTENT POUR VOS SERVICES

CHÈQUES PERSONNELS ACCEPTÉS



White Cross

Un excédent qui ne résout rien

La ville de Montréal peut se féliciter d'avoir terminé l'année 1983 avec un excédent de \$46.4 millions. Ce bénéfice alimentera les revenus de la ville au cours des deux prochaines années et permettra une diminution des taxes. C'est une bonne nouvelle pour les Montréalais qui se plaignent à juste titre d'être trop taxés. Mais ce ne sont pas de tels excédents année après année, qui apporteront une solution au problème fiscal de Montréal et un soulagement durable aux Montréalais.

Montréal est une des grandes villes d'Amérique du Nord où les taxes sont les plus élevées et elle est dans une province où les impôts sont plus élevés qu'ailleurs. Cette combinaison fait qu'elle doit faire preuve de beaucoup d'ingéniosité et utiliser tous les talents de ses citoyens pour échapper à la stagnation économique.

M. Yvon Lamarre, président du Conseil exécutif, souligne dans son rapport que les recettes de taxation ont dépassé les prévisions de plus de \$20 millions grâce à une forte activité dans l'industrie de la construction. Il y voit «la meilleure illustration de l'effet de ces politiques d'encouragement à la relance de l'économie et, plus spécifiquement, de la construction».

Bref, si on veut abaisser les taxes à Montréal, il faut stimuler l'activité économique afin de mieux répartir le fardeau fiscal. Mais pour stimuler l'économie, il faut pouvoir attirer de nouvelles industries ou, au moins, retenir celles qu'on a. C'est une tâche difficile quand taxes et impôts sont plus élevés qu'ailleurs.

Contrairement aux deux autres paliers de gouvernement, la ville n'a pas la possibilité de stimuler l'activité économique en laissant courir un déficit éternellement. Tout ce que M. Lamarre et le Conseil exécutif peuvent faire pour attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux payeurs de taxes, c'est surtout de montrer que la ville est bien gérée et que le citoyen en a pour son argent. En ce qui concerne la gestion, l'excédent est témoin de l'effort fait pour réaliser des économies, notamment dans les fonctions administratives. Quant aux dépenses, on peut se demander si la ville fait assez pour accueillir de nouvelles industries.

En effet, Montréal s'efforce de projeter une image de grand centre international des affaires, des arts et des sports. Ce sont des activités importantes pour l'épanouissement de la ville et de ses citoyens. En attendant, ce sont les villes avoisinantes qui attirent les industries qui permettent une meilleure répartition du fardeau fiscal. La vocation de Montréal est peut-être de devenir un centre de la société postindustrielle, mais elle a peu de chances d'y parvenir si ses taxes découragent d'avance les gens qui ont le plus de talent d'y tenter leur chance.

L'excédent financier n'est qu'une petite hirondelle; le printemps économique de Montréal n'est pas pour demain.

Frédéric WAGNIÈRE

Douces pressions sur M. MacEachen

On ne peut pas dire que M. Allan MacEachen soit allé «au fond des choses» à Washington, dans les réponses qu'il a données sur l'omission du Salvador dans un itinéraire qui prévoit des visites dans plusieurs pays d'Amérique centrale, notamment le Costa Rica, le Honduras, la Colombie et le Nicaragua. Le ministre donne l'impression de marcher sur des oeufs.

Mais ceux qui jugent, souvent à bon droit, que le Canada se montre indolent dans la recherche de la paix en Amérique centrale ne devraient pas éprouver un grand chagrin à la pensée que le chef de la diplomatie canadienne soumette ses vus «au test de la réalité», comme il l'a dit à la presse.

Les États-Unis, le secrétaire d'État Shultz en tête, ont exercé, exercent et vont continuer d'exercer de douces pressions sur le Canada pour que celui-ci manifeste une forme ou une autre de solidarité avec leur grand voisin, face aux douloureux problèmes du Salvador. Recherchent-ils l'aval du Canada pour leur politique?

Ils n'ont pas caché, en tout cas, leur surprise devant l'omission du Salvador sur la liste des pays visités par le ministre canadien. À quoi M. MacEachen répond qu'il ne faut pas attacher de signification politique à cette omission.

Réponse trop habile quand on ignore pas que l'analyse que les deux gouvernements font des malheurs du Salvador et de quelques autres pays de la région ne concorde absolument pas. Sur ce point le doute est impossible.

D'ailleurs, les divergences ne sont pas d'hier. Cuba et Castro n'ont jamais été pour le premier ministre du Canada la bête noire (ou rouge?) que dénonce avec entrain le président Reagan.

La politique de Washington inscrit le Salvador dans la rubrique de la tension permanente entre l'Est et l'Ouest, tandis que, pour le gouvernement canadien, la guerre civile au Salvador ne peut trouver d'apaisement que dans le dialogue Nord-Sud, que dans une nouvelle répartition des richesses entre pays pauvres et nations nanties. Dans cette perspective l'aide économique doit passer bien avant l'aide militaire. Surtout dans les cas où l'aide militaire sert surtout à maintenir des régimes indéfendables.

Il est certain que si l'aide de Washington tombe dans la main étouffante du major d'Aubuisson, candidat à la présidence du Salvador, le scandale sera absolu. Cependant, rien n'assure que le candidat de l'extrême droite l'emportera au second tour de scrutin (le premier eut lieu le 25 mars) sur Napoleon Duarte, démocrate-chrétien.

En outre, rien ne démontre que Washington souhaite la victoire des extrémistes du major Roberto d'Aubuisson. Celui-ci, paradoxalement, exploite le sentiment antiaméricain. C'est peut-être sous cet angle qu'il faut examiner l'insistance de l'administration Reagan à amener le Canada à se compromettre un peu plus. Introduire le Canada dans le paysage, c'est diversifier les présences et enlever des arguments au nationalisme antiaméricain. Le danger pour le Canada est évidemment de devenir le prolongement de la main de Washington.

A vouloir se garder les mains trop pures on finit par n'avoir plus de mains du tout. L'action canadienne doit être coordonnée avec celle des partenaires susceptibles de partager ses vus. La paix relève de la coproduction.

Guy CORMIER

Terreur inhumaine

Au milieu d'une matinée de printemps, à l'intersection des rues les plus fréquentées de Jérusalem, 48 personnes, toutes civiles se promenant dans le quartier, sont blessées par un commando-suicide. Ces gens sont des inconnus, des innocents, des victimes: les terroristes tuent pour tuer, pour semer la terreur.

Même habitué à la laideur, au meurtre et à la folie, le monde doit encore être capable d'indignation devant un terrorisme aussi inhumain. Même si la terreur a su convaincre des peuples et des gouvernements, elle demeure le pire ennemi des hommes libres, au Proche-Orient comme partout dans le monde.

Jean-Guy DUBUC



Droits réservés



(Collaboration spéciale)

Jean-Paul Desbiens

Voter le sexe du chat

Que je vous raconte une délicieuse historiette: un chaton pénétra un jour dans une maternelle. «Le beau petit chat!» dit l'un. «La belle petite chatte!» dit l'autre. Embarras de la jardinière. Il fallait pourtant sauver la grammaire et l'opinion publique. Que faire? La jardinière eut une idée, car elle avait suivi le programme de trois ans du collégial. «Nous allons voter le sexe de l'animal», dit-elle. Moralité: le pauvre chaton vécut une vie de chien avec un sexe décrété.

Les conventions collectives de travail, peu importe le secteur d'activité, sont une nécessité. Personne ne souhaite le retour à l'arbitraire des employeurs ou au jeu brutal de l'offre et de la demande. Une convention collective de travail est donc un progrès. Cela admis, on peut se demander comment on en est arrivé à détourner cet instrument de sa fin; comment on a fini par transformer en carcan un instrument de justice et de libération.

Carcan est le mot que l'on emploie pour désigner les conventions collectives. On l'emploie au ministère de l'Éducation pour expliquer l'impuissance à apporter certains correctifs évidents. Le récent mémoire de la Fédération des Cégeps au Conseil des collèges emploie également ce mot: «L'ensemble des mesures

relatives aux conditions de travail, autres que les salaires et les avantages sociaux, encadrant la vie des institutions et empêchant de faire des choix judicieux tant au niveau du développement que de l'affectation des ressources. Il n'est que de contempler la masse et le volume de nos conventions collectives de travail pour réaliser que là se trouve la véritable charte des collèges et qu'on y précise jusque dans les plus fins détails tous les aspects des relations de travail (...) Cela conduit à une progression géométrique des règles et des contrôles réciproques qui freinent l'implication et nient l'appartenance institutionnelle.»

Le corps professoral s'est laissé emprisonner dans une dialectique de maternelle. Depuis quelques mois, depuis que le Conseil supérieur de l'éducation a lancé son enquête fourrée sur la condition enseignante, les enseignants s'alignent devant le Mur des Lamentations. Le pèlerinage est organisé, comme dirait un franciscain promoteur des Lieux saints.

Les professeurs ont une double allégeance: l'allégeance syndicale et l'allégeance professionnelle. Et l'allégeance syndicale a priorité. Dans les cégeps, par exemple, les professeurs sont regroupés en départements. Le département est une nécessité ou, en tout

cas, c'est un organisme utile. Le problème, c'est que la dialectique syndicale, depuis 15 ans, a visé et obtenu ce qu'on appelle l'autonomie départementale. Et là, on vote le sexe des chats. Aucune demande de l'administration n'est examinée à son mérite. Tout est examiné derrière la grille exploitateur/exploité. Même devant un document d'ordre pédagogique, on ne cherche pas l'intention pédagogique, on cherche à épurer la manoeuvre contre l'autonomie départementale. Et on sort la convention. Non seulement, on passe des mois à négocier lesdites conventions, mais une fois qu'elles sont signées (ou décrétées), c'est fou tout le temps que l'on passe, des deux côtés de la grille, à les interpréter ou à essayer d'en faire le tour.

Je travaille depuis deux mois au Cégep de Ste-Foy et je ne compte plus les heures que «l'administration» a passées à se demander: «Que dit la convention? Pouvons-nous faire ceci ou cela? La convention le permet-elle?» La Fédération des Cégeps a bien raison de dire que la véritable charte des collèges, ce n'est pas la loi; c'est la convention. Et cela n'a pas de sens.

C'est plus un monde de monde. C'est un panier de crabes qui s'entrepercent jusqu'au moment où le chef cuisinier les mettra tous à bouillir. Et le chef cuisinier, c'est l'économi-

que, le Trésor. Tout le monde est captif dans ce panier. Captifs dorés, mais captifs quand même. Et tout le monde veut en sortir. Je ne compte plus ceux qui sont jusqu'à 10 ans plus jeunes que moi et qui comptent les années et les mois qui les séparent de la retraite ou de la préretraite. Enivrante motivation!

Pendant ce temps, les jeunes ont faim. Ils sont fins, ils ont faim, mais les rompeurs de pain sont occupés à voter le sexe des chats. Elle est funeste, la polarisation qui existe dans le domaine scolaire. On n'avale pas pendant 15 ans la mortelle ciguë de la lutte des classes sans qu'il en reste des traces. On n'accepte pas pendant 15 ans de se définir exploité contre exploitateur, employé contre boss, administré contre administrateur, sans qu'il en reste des traces. Trace est un mot faible. Il faudrait dire cicatrice; il faudrait dire rupture. Ce genre de syndicalisme a pourri les relations à un point inimaginable. Autant les administrateurs que les administrés ressemblent à ces personnages de caricatures qui entreprennent de peindre une pièce en commençant par le seuil de la porte et en reculant vers le fond. Dans le régime de négociations où nous sommes, tout le monde se peinture dans le coin.

Il me semble pourtant que le train des cégeps — pour ne parler que d'eux — serait mûr pour retrouver un second souffle. Mais qui sera la locomotive? Ce ne sera pas le ministère de l'Éducation, ni la Fédération des Cégeps, ni l'opinion publique, ni, évidemment, le syndicat. La locomotive, c'est les enseignants pourvu qu'ils sortent du corporatisme étouffant où l'on pédale comme des écureuils dans une cage.

REVUE DE PRESSE

L'Europe est à son déclin

Stagnation économique, malaise politique, démographie en baisse, l'Europe est sur le déclin, estime l'hebdomadaire américain Newsweek dans un long article de sa dernière édition.

Dans cet article intitulé «Le déclin de l'Europe», M. Scott Sullivan, rédacteur en chef de cette publication pour l'Europe, examine la crise européenne et l'avenir du vieux continent.

Selon lui, la suprématie européenne en matière de sciences, de technologie et de commerce est passée aux États-Unis et au Japon, de façon sans doute irréversible et le miracle économique européen, qui a duré une trentaine d'années, semble à bout de souffle. Newsweek relève également que les Européens mettent en question les doctrines stratégiques de base de l'OTAN et se

demandent s'ils peuvent toujours compter pour leur défense sur le «parapluie» nucléaire américain.

M. Sullivan écrit que le caractère le plus inquiétant du déclin de l'Europe est qu'il n'est guère perçu par la majorité de ceux qui le vivent. Les Français ont comme d'habitude un mot pour décrire cette situation et disent qu'il s'agit d'une «crise larvée», ajoute-t-il.

En outre, poursuit-il, l'identité même de l'Europe est menacée par une catastrophe démographique. En 1960, 15 pour cent de la population mondiale était européenne, mais vers le milieu du siècle prochain un habitant du monde seulement sur 20 sera européen. M. Sullivan ajoute que des villes comme Marseille ou Dusseldorf pourraient alors avoir une population en majorité algérienne ou turque.

Outre la perte de vitesse enregistrée par l'Europe sur le plan économique et la domination américano-japonaise en matière de technologie, l'auteur de l'article note également que la Communauté européenne «est devenue une parodie d'elle-même, un marché-passif très-commun perpétuellement engagé dans des querelles sur le prix du soja ou de la viande de porc».

Il insiste également sur ce qu'il appelle la «maladie allemande» et écrit que «la perspective d'une neutralité allemande fait passer des frissons dans le dos des autres alliés européens». Les voisins de l'Allemagne fédérale, la France en particulier, se demandent si les Allemands ont toujours la force et la volonté de jouer le rôle que la géographie leur a assigné, dit-il.

Il note d'autre part que les relations entre l'Europe et les États-Unis sont tendues depuis la crise pétrolière de 1979 et qu'Américains et Européens se concurrencent sur des marchés qui rétrécissent. De plus, ajoute-t-il, les Européens nourrissent de plus en plus le soupçon que, fondamentalement, Washington s'intéresse beaucoup moins à l'Europe que par le passé et s'est tourné vers le Japon et le bassin du Pacifique.

M. Sullivan a placé en exergue de son article une citation de l'écrivain italien Luigi Barzini, décédé il y a quelques jours, qui en résume le ton et le propos: «Nous autres Européens, disait Barzini, avons été réduits au rôle des Grecs dans l'empire romain. La fonction la plus utile que puisse remplir de nos jours un Français ou un Italien, c'est d'apprendre à un Américain ou un Japonais à quelle température il convient de boire son vin rouge.»

Agence France-Presse

Pour une charte des droits des malades

L'Association des avocats de la défense de Montréal, regroupant environ 220 membres, auxiliaires de la justice, gardiens et défenseurs des droits et libertés constitutionnels, déplore la situation d'ostracisme et d'irrespect spasmodiques envers la dignité des malades dénoncée par monsieur Claude Brunet, en ses titres et qualité de président du Comité provincial des malades.

Plus particulièrement, l'Association juge contraires à l'esprit de la Loi constitutionnelle de 1982 (Charte canadienne des droits et libertés), garantissant à chacun, indépendamment de son âge ou de ses déficiences mentales ou physiques, le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne, les conditions suivantes prévalant de temps à autre en milieux hospitaliers, et ce malgré toute la bonne volonté des différents intervenants:

- l'engorgement des salles d'urgences par l'entassement des malades agonisants ou presque, en corridors, par civières, comme des marchandises dans un entrepôt de sardinerie,
- l'absence généralisée de méde-

- cins coordinateurs sur le plancher des salles d'urgence,
- le renvoi prématuré de patients à domicile,
- les délais d'attente d'hospitalisation démesurément longs eu égard aux impératifs des traitements nécessités,
- les service et régime alimentaires souvent pitoyables et démoralisants: nourriture froide et sans saveur, à en rassembler le plus sautillant des éclopés,
- la promiscuité mentale antithérapeutique et forcée des malades chroniques par cohabitation institutionnalisée entre les patients lucides et les traumatisés psychiatriques à comportements agressifs,
- la suppression, par conduite intempestive, insouciance et téméraire, des services essentiels aux bénéficiaires de soins hospitaliers, à l'occasion de certains conflits de travail.

L'Association croit donc en l'utilité d'une Charte des droits des malades qui spécifierait, par une législation individualisée, ces droits fondamentaux qui, sans prétendre à une liste exhaustive, sont trop souvent subtilement bafoués de façon irréversible parce que

sous-entendus à travers des textes législatifs rendant tout recours efficace pratiquement illusoire.

L'Association est également d'avis, à l'instar du Comité provincial des malades, que telle Charte devrait prévoir une commission, composée de membres qualifiés, expressément mandatée à veiller au respect des droits y stipulés.

Le malade étant, par définition, une personne affaiblie, parce que dérangée dans ses fonctions ou altérée dans sa constitution, il n'a pas toujours, par lui-même, la pleine conscience d'une violation de ses droits, d'une atteinte à sa dignité ainsi que du recours approprié. Ou, s'il l'a, trop souvent la force lui manque pour même oser décider d'estimer. Ainsi, la commission pourrait, en pareils cas, dans l'exercice de son mandat, soit prendre fait et cause pour le malade, soit l'aider à s'adresser à un tribunal compétent pour obtenir la réparation estimée convenable et juste eu égard aux circonstances.

À moins que la commission déjà existante des droits de la personne, d'une part, et le gouvernement, d'autre part, par conjugaison de leurs efforts, actions et interventions directes, ne démontrent le ca-

ractère superfétatoire de la création de nouvelles entités juridiques, la première en sortant de son mutisme opiniâtre en regard de l'inviolabilité du droit des malades à la vie, à l'intégrité physique et psychique, telle que reconvenue par la Charte québécoise des droits et libertés, le second en reconnaissant la crise à laquelle sont en proie les services de santé et en décidant d'y injecter, en priorité, les ressources financières et humaines qui, non seulement les gardent de la phase terminale, mais, qui plus est, leur insufflent une réelle et salutaire vitalité.

Enfin, l'Association tient à souligner que la présente intervention ne vise en rien à discréditer les parties hospitalières concernées, médicales, paramédicales, patronales ou syndicales, dont elle retient l'humanisme de chaque heure, mais, au contraire, à inciter le législateur à revivifier un système victime de l'usure et dont les retombées n'ont de meilleures proies que les malades eux-mêmes.

Robert LA HAYE
pour
L'Association des avocats
de la défense de Montréal.

La condition de la femme dans l'Eglise

Une réunion de sensibilisation aux relations des femmes avec l'Eglise avait lieu à la Maison Belarmin, le vendredi 23 mars 1984.

Voici quelques réflexions qui me sont venues à la suite de cette rencontre:

Depuis quelques années, se manifeste une tendance à imposer des sexes à Dieu. Je crois que c'est un peu méconnaître la nature de la divinité. Dieu est Père, bien sûr, mais dans son ordre ontologique qui n'a rien à voir avec les sexes de la race humaine. Le mot «père» est un mot du langage humain qui aide les hommes à comprendre que c'est à Dieu qu'ils doivent la vie.

Et quand la Bible utilise l'amour humain pour faire comprendre que Dieu est amour, cela ne change rien à la nature divine.

Et faut-il reprocher au Fils unique du Père de s'être manifesté sous une forme masculine? Lui qui a voulu avoir une mère pour res-

pecter l'ordre humain que lui-même a créé. Cela me paraît plutôt être un acte de reconnaissance de la dignité de la femme. Et les femmes devraient être fières d'être appelées à jouer un rôle unique et si intensif pour perpétuer le genre humain.

Dans l'ordre des aptitudes et des qualités, il est indéniable que certains traits sont plus marqués dans l'un ou l'autre sexe, sans que ce soit dévaloriser l'un ou l'autre. C'est, au contraire, reconnaître que cela facilite à l'être humain ce que Dieu a voulu pour lui.

Ce qui constitue, à l'heure actuelle, le principal handicap à l'avancement de la condition de la femme dans l'Eglise, ce sont les revendications intempestives (pour ne pas dire erronées) des femmes qui réclament l'avortement libre et la contraception artificielle.

L'être humain n'a pas été créé pour se procurer toutes les jouis-

sances possibles. Dieu a voulu accompagner d'un plaisir l'acte qui le fait procréateur avec lui-même pour faciliter ce rôle qu'il lui a confié de perpétuer la race humaine sur la terre... L'Homme a été créé pour connaître Dieu et se préparer à une éternité de bonheur avec lui.

L'Eglise enseigne cette volonté de Dieu et non sa propre volonté. Et lorsqu'on ne tient pas compte de ce que Dieu a voulu dans l'ordre naturel, il en résulte des sanctions comme on le voit dans l'étude de l'écologie.

Le mal de ce siècle est d'ignorer Dieu dans son Etre et dans la dépendance de l'homme envers lui.

Je souhaite que les femmes puissent accéder à toutes les fonctions dans l'Eglise puisqu'elles sont des êtres humains à part entière et qu'elles ont, envers Dieu, les mêmes devoirs que les hommes. Mais la leçon de l'histoire nous enseigne la patience et, d'une part, l'évolution est lente et, d'autre part, je

crois que l'Esprit Saint dirige l'Eglise; je crois que le Pape est dirigé par l'Esprit Saint au moins autant que quiconque et que si l'économie divine réserve aux femmes la même place qu'aux hommes dans l'Eglise, elle saura se manifester en temps et lieu et les récriminations n'y changeront rien.

Être secrétaire de la Conférence des Evêques, faire partie du Conseil de l'évêque comme directrice de la pastorale sociale, être animatrice de paroisse sont des fonctions auxquelles les femmes ont déjà accès chez nous.

Que les femmes s'appliquent à annoncer Jésus-Christ comme lui-même l'a confié à Marie-Madeleine et à la Samaritaine. Ensuite, s'il veut appeler les femmes à partager son sacerdoce, il saura bien l'inspirer à son Vicaire sur la terre.

Anno VANDANDAIGUE
Montréal

Le hockey: un spectacle artistique?

En réponse à l'opinion de Louise Fournier exprimée dans LA PRESSE, page Z-7 de Tribune libre du 14 mars.

Votre «étude» sur la barbarie québécoise parallèlement à votre «étude comparée» du fanatisme sportif à travers les pays, me paraît quelque peu exagérée.

Vous admettez que ce ne sont pas tous les amateurs de hockey qui témoignent d'un tel fanatisme. Vous admettez que dans bien des milieux, cette troublante émission qu'est la soirée du hockey n'a engendré ni dispute, ni divorce et n'empêche aucunement de nombreux amateurs de sortir le samedi soir entre 8h00 et 11h00! (...)

En tant qu'amateur de hockey (que voulez-vous, je suis Québécois!) et consommateur d'art, j'aimerais attirer votre attention sur la nature même d'un bon match de hockey en espérant relever quelque peu la cote peu enviable que

vous décernez aux amateurs de hockey, soit la troisième classe.

Il m'a toujours frappé de constater l'étonnante similitude qui existe entre l'attitude mentale et la forme physique que doivent entretenir un musicien, un comédien et un joueur de hockey (ou tout autre athlète). Dans tous les cas, il s'y dégage un sens du spectacle, un instinct artistique dont seuls l'endroit et le jeu diffèrent.

Tous ces «performers», que ce soit Yvon Deschamps, Diane Dufresne ou Guy Lafleur, pour prendre des exemples de super-vedettes, éprouvent les mêmes craintes et démontrent le même état de fébrilité avant le spectacle. Consacrés vedettes par le public, ils ont tous une réputation à conserver ou honorer. Que dire du trac qu'éprouvent les artistes de la relève ou de jeunes joueurs de hockey devant le défi qui leur est lancé.

Ils seront tous, dès le lendemain de la première, assommés ou glo-

rifiés par une critique de plus en plus informée et, par conséquent, plus difficile (à la différence qu'au hockey, c'est une véritable première à chaque spectacle).

Il est frappant de constater à quel point, tant autour de la patinoire du Forum que sur les confortables bancs de la Place des Arts, il se dégage du public la même nervosité qu'un soir de première très attendu.

Le public crée pour le «performer» la même tension ou la même exaltation, influençant ainsi la qualité même du spectacle. Tout est affaire de momentum, de communication improvisée à chaque spectacle. Sur un piédestal un jour, ils se retrouvent parfois, rancœur de la gloire, au fond de la cave, puis, à nouveau, au sommet du vedettariat.

Évidemment, on aime ou on n'aime pas Guy Lafleur, Diane Dufresne ou Yvon Deschamps et

quelquefois, à plus forte raison, l'industrie qu'ils représentent. Mais on peut tout de même respecter l'existence d'un public différent qui recherche toute la subtilité qui se dégage d'un spectacle (que ce soit le théâtre, le cinéma, la musique ou le hockey) et qu'il finit toujours par découvrir à force d'analyses attentives et de sens critique.

Une présence au Forum et une lecture des pages sportives, ne serait-ce qu'une seule fois, vous convaincront peut-être qu'une certaine sensibilité artistique puisse être dégagée de ce milieu.

Il existe donc un public pour Alex Colville, pour Alain Tanner, pour l'Orchestre Symphonique de Montréal, pour Woodie Allen, pour Charlie Parker, pour Ginette Reno, pour Philippe Noiret, pour The Police et pour le Canadien de Montréal.

Pierre TREMBLAY
Montréal

Les pigeons de Montréal

J'aimerais demander aux membres du Comité exécutif de la ville de Montréal s'ils vont bientôt passer un règlement concernant les pigeons, tel que suggéré par le Service des permis et inspections.

Le 18 mars 1983, j'écrivais au maire Jean Drapeau au sujet des pigeons qui prolifèrent dans certains quartiers, notamment le mien. Dans sa réponse du premier avril 1983, M. Drapeau m'informe que le Service des permis et inspections a soumis au Comité exécutif un projet de règlement relatif aux pigeons et qu'il attend toujours les conclusions de cette étude.

Moi aussi, j'attends toujours ce règlement car ce n'est pas agréable de vivre dans l'ambiance des pigeons.

Je demeure à proximité d'un citoyen qui a une passion pour les pigeons. Il les nourrit grassement (des pains entiers) et leur nombre augmente sans cesse. (...)

Mon balcon est aussi marqué par la présence de ces oiseaux qui véhiculent leurs microbes d'une maison à l'autre. (...)

Messieurs de la ville de Montréal, faites quelque chose. Cette présence continue de pigeons dans notre environnement est intolérable. Nous refusons de subir plus longtemps cette forme de pollution. En conséquence, nous demandons instamment qu'un règlement soit passé défendant aux individus d'entretenir les pigeons dans les quartiers résidentiels.

V. ARSENAULT
Montréal

La musique dans les campings

J'aurais une suggestion à faire aux parcs de camping gouvernementaux pour satisfaire une clientèle qui recherche dans ces lieux la tranquillité et tout le calme de la nature.

Il y a des sections de non-fumeurs dans les restaurants alors pourquoi pas une section sans musique dans les campings? Je fréquente depuis longtemps les parcs provinciaux et fédéraux.

On n'a rien à redire sur le fonctionnement, l'organisation et la propreté des lieux. Sauf qu'on a affaire souvent à des turbulents qui font jouer leur système de son ou

leur transistor au maximum. On a beau en parler au gardien qui les avertit... (...)

Je ne comprends vraiment pas ces gens qui campent avec tout leur «kit» (système de son, cassettes, etc.) du matin au soir. Il y a des campings pour ce genre de campeurs.

Les gens qui sont de cet avis devraient écrire pour exercer des pressions et faire en sorte que l'on puisse camper et se reposer en paix.

H. BELHUMEUR
Sorel

Marier le sport et le tabac

Monsieur Jean-Guy Dubuc,

Je remarque avec bonheur que vous voyez du même oeil que l'Association des droits des non-fumeurs qu'il est nuisible de marier le sport et le tabac, surtout lorsqu'une compagnie de tabac commande une activité de ski.

Par contre, il est bien excessif de dire que la publicité sur l'alcool et la moto perturbe les jeunes au point d'influencer le taux de mortalité. Tous les jeunes ne meurent pas en vertu du fait qu'ils possèdent une moto. Cela va de soi pour toute habitude ou utilisation d'un bien qui ne s'avère dangereux qu'avec son emploi démesuré.

Comme vous l'avez souligné, de-

puis que les non-fumeurs savent tous les dangers que comporte la cigarette, ils condamnent les fumeurs à tort et à travers, sans réfléchir. C'est vrai qu'autrefois, les fumeurs ont eu le loisir d'imposer leurs volontés. En tant que non-fumeuse, ce serait faire preuve d'égoïsme et d'impolitesse, s'il fallait que je ne puisse endurer quelques minutes de fumée.

Les jeunes ont besoin d'être guidés et il serait formidable, comme vous l'avez cité, que le gouvernement veille à ce que les jeunes ne puissent prendre de mauvaises habitudes.

Anne-Marie DORION
Boucherville

Au sujet d'un titre de sport

Le sujet: L'article de Réjean Tremblay dans le cahier des sports du mardi 20 mars. Son titre: Le hockey est trop réactionnaire pour tolérer longtemps les drogués.

J'ai lu ce texte. Pour vérifier. Pour être certaine que ce titre ne portait pas à confusion (une citation, par exemple). Non, le titre reflète la pensée de Réjean Tremblay.

Alors, je vous demande d'abord: Depuis quand et pourquoi faut-il être homosexuel et drogué pour être d'avant-garde? Et les gens de gauche sont-ils nécessairement et préférentiellement homosexuels et drogués?

Je vous demande ensuite: Combien de temps encore allez-vous supporter, vous, les patrons, et endurerons-nous, nous, les lecteurs, la faufaite, la suffisance et la crétinerie de Réjean Tremblay? Même

si ce «journaliste» a déjà reçu un prix pour l'excellence de sa langue, je vous suggère de relire ses articles quotidiens. Dans chacun ou presque vous retrouverez des fautes d'orthographe, de syntaxe ou de sémantique. Commencez par son titre de mardi 20! Quant aux sophismes, assez évidents?

En 100 ans d'existence, les critères d'excellence et de compétence à LA PRESSE ont-ils donc diminué de 100%? Et la relève est-elle inexistante ou si minable? Sinon qu'attendez-vous?

Non droguée, non lesbienne, mais pas toujours réactionnaire, je suis toujours une fidèle abonnée.

Line LAGACÉ
Plessisville

NDLR - Il y a de nombreuses nuances dans l'article qui ont échappé à Mme Lagacé.

Des suggestions à la CTCUM

À la CTCUM qui se plaint du manque d'augmentation des usagers du métro, je ferais les suggestions suivantes:

- 1—Qu'elle augmente le rythme du passage des rames. À certains moments, on attend près de 10 minutes.
- 2—Qu'elle fasse baisser la température dans les wagons.
- 3—Qu'elle améliore la ventilation dans ces mêmes wagons.
- 4—Qu'elle enlève sa musique en boîte si débile pour la remplacer par des airs populaires, là

où il n'y a pas de vrais musiciens.

5—Que l'annonceur améliore le timbre de sa voix et de son haut-parleur quand il s'adresse aux usagers. À Paris, l'annonceur commence par: «Nous prions notre aimable clientèle de noter...»

Voilà des suggestions qui, si elles sont mises en pratique, contribueraient à augmenter le nombre de passagers.

Raymond PARADIS
Membre de Transport 2000

N.B. D'autres lettres des lecteurs sont publiées en Tribune libre dans le cahier Z, pages 1 et 2.

la presse

100 ans
RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes	285-7111
		Pour changer du lundi au vendredi 8h à 17h	
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITÉ		Détailants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

«L'école n'a pas à endoctriner qui que ce soit»

Récemment les évêques «s'inquiétaient de l'interprétation de la Commission des droits de la personne voulant que certains articles du projet de loi concernant les écoles confessionnelles soient discriminatoires en vertu de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne». Craignant manifestement que les dispositions du projet de loi soient réellement discriminatoires, les évêques demandent ni plus ni moins de faire «primer ces articles 31 et 32 sur tout autre disposition législative», donc sur la Charte elle-même, c'est-à-dire de pouvoir éventuellement être discriminatoires en toute quiétude!

Pour appuyer leur demande, les évêques argumentent que «la Charte des droits et libertés n'est pas la seule référence quand il s'agit de formuler les droits en matière scolaire». Veulent-ils parler des droits intellectuels fondamentaux des enfants? Effectivement on pourrait dire comme Bronars que «l'enfant a le droit de ne pas être exploité par les défenseurs d'une idéologie particulière qui l'utilisent comme cible d'une propagande; l'enfant a le droit de connaître des points de vue différents sur des concepts tels que la nature de l'homme, la nature de Dieu et le cosmos, le système social, politique ou économique idéal ou la définition d'une bonne vie; l'enfant a le droit de participer à la création et à la justification des valeurs humaines et des regroupements sociaux dans les domaines qui l'affectent directement, surtout ceux de la vie familiale et scolaire».

Ces droits intellectuels fondamentaux, la Charte québécoise, effectivement, ne s'en soucie même

pas. Ce n'est pas un reproche, il y avait des domaines plus urgents que l'intellect, à protéger. Il faudra par contre y arriver un jour. Et ce jour-là, il deviendra évident que des dispositions législatives dans le style des articles 30 et 31 du projet de loi 40 sont bel et bien discriminatoires. Et ce n'est pas en crochissant la Charte actuelle que l'on rendra ces articles moins discriminatoires.

Enfin il n'y a pas que ces articles qui soient discriminatoires eu égard à la confessionnalité des écoles.

Plusieurs articles du projet de loi instaurent des privilèges de nature discriminatoire entre les confessionnalités catholique et protestante et les minorités religieuses ou sans religion.

D'abord l'article 79: s'il consacre le droit du professeur de refuser l'enseignement de la religion, il reste que, nonobstant la charte des droits et libertés, certaines pratiques ou attitudes administratives pourraient aller à l'encontre de ce même article, d'une façon tout à fait légale, à l'intérieur d'un projet éducatif devenu chrétien ou d'une école à statut confessionnel.

Du même souffle, l'article 81 décerne aux comités confessionnels des pouvoirs inquisitoires leur permettant de juger de la compétence de professeurs d'enseignement religieux qui, parfois, n'ont pas toujours le choix d'enseigner ou non cette matière.

Par ailleurs si l'article 101 garantit le choix de l'enseignement moral ou religieux catholique, protestant voire d'une autre confes-

sion religieuse, l'article 110 ne garantit le financement de services d'animation pastorale que pour les catholiques; la possibilité de tels services pour les protestants n'est accordée que sur demande et rien n'est prévu pour les autres enfants qui peuvent pourtant avoir également besoin d'une aide morale; ils risquent alors de subir une interprétation judéo-chrétienne de la réalité.

De plus, l'article 220 garantit le poste de conseiller en éducation chrétienne dans chaque commission scolaire et rien pour les autres, ce qui contribue ainsi à enrichir les plus riches. En effet, une enquête réalisée par le Conseil supérieur de l'Éducation indique qu'au primaire, le degré de suffisance du matériel didactique relatif aux diverses matières est le plus élevé pour l'enseignement religieux (+21), alors qu'il est parmi les plus faibles en formation morale (-5%).

Enfin, même si l'article 475 transforme les recommandations des comités catholique ou protestant en simples «avis, au point de vue religieux sur les programmes, les manuels et le matériel didactique pour l'enseignement autre que religieux que le Ministre est tenu de leur transmettre avant leur adoption ou leur autorisation», ces avis sont non pertinents. L'enseignement et le matériel pédagogique de l'enseignement d'hydrothermie, de musique ou d'histoire n'ont rien à voir avec le point de vue religieux.

Les séances d'approbation de ces comités ne deviennent alors que de pures formalités qui retardent inutilement l'approbation des

programmes ou du matériel didactique.

Il n'y a qu'une façon d'abolir ces privilèges discriminatoires, c'est de déconfectionnaliser le projet éducatif lui-même. Cela ne veut pas dire qu'il soit exclu de prendre en considération les valeurs morales ou religieuses individuelles dans l'établissement de ce projet. Le phénomène existe dans notre société et ne doit pas être ignoré par l'école. Par contre, l'école n'a pas, dans sa mission éducative, à endoctriner qui que ce soit, encore moins les enfants, ni à imposer au nom d'une majorité, si forte soit-elle, des valeurs ou un statut à caractère religieux, ce qui pourrait créer chez certains individus un dilemme, en ce qui concerne la fréquentation d'une école en particulier.

Les membres du Conseil d'administration du Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec

par **Jean ROBITAILLE**
président

- (1) «Confessionnalité des écoles: les évêques tiennent aux garanties contenues dans le projet de loi 40», Mariane Favreau, LA PRESSE, 1984-03-03, p. B 6.
- (2) «Children's rights and intellectual freedom», in Educational Forms, vol. 43, no. 3, 79, pp. 291-298 cité par S. Larivée, «La catéchèse scolaire, un écueil au développement cognitif», in Revue des Sciences de l'Éducation, vol. VII, no. 3, pp. 457-8.
- (3) Le sort des matières dites «secondaires» au primaire, C.S.E., 29 juin 1982, Annexe 5, p. 50.

LA PRESSE

100 ans d'actualités

Martin Luther King meurt, atteint d'une balle en plein visage, martyr de son apostolat

MEMPHIS, Tennessee (AFP, PA) — Le pasteur Martin Luther King, prix Nobel de la Paix et apôtre de la non-violence, est mort hier (4 avril 1968) soir à l'hôpital St-Joseph de Memphis, après avoir été atteint d'une balle à la tête pendant qu'il parlait à des amis du balcon de la chambre qu'il occupait dans le motel «Lorraine».

Apparemment, les seuls témoins de l'attentat étaient deux autres pasteurs qui devaient dîner avec lui et l'attendaient en dehors de l'hôtel. Le révérend Jesse Jackson a déclaré: «King était au balcon du premier étage du motel. Il venait de se baisser pour nous parler. S'il était resté debout, il n'aurait pas été touché au visage».



Le pasteur Martin Luther King

Le pasteur King venait de dire au pasteur Ben Branch, de Chicago:

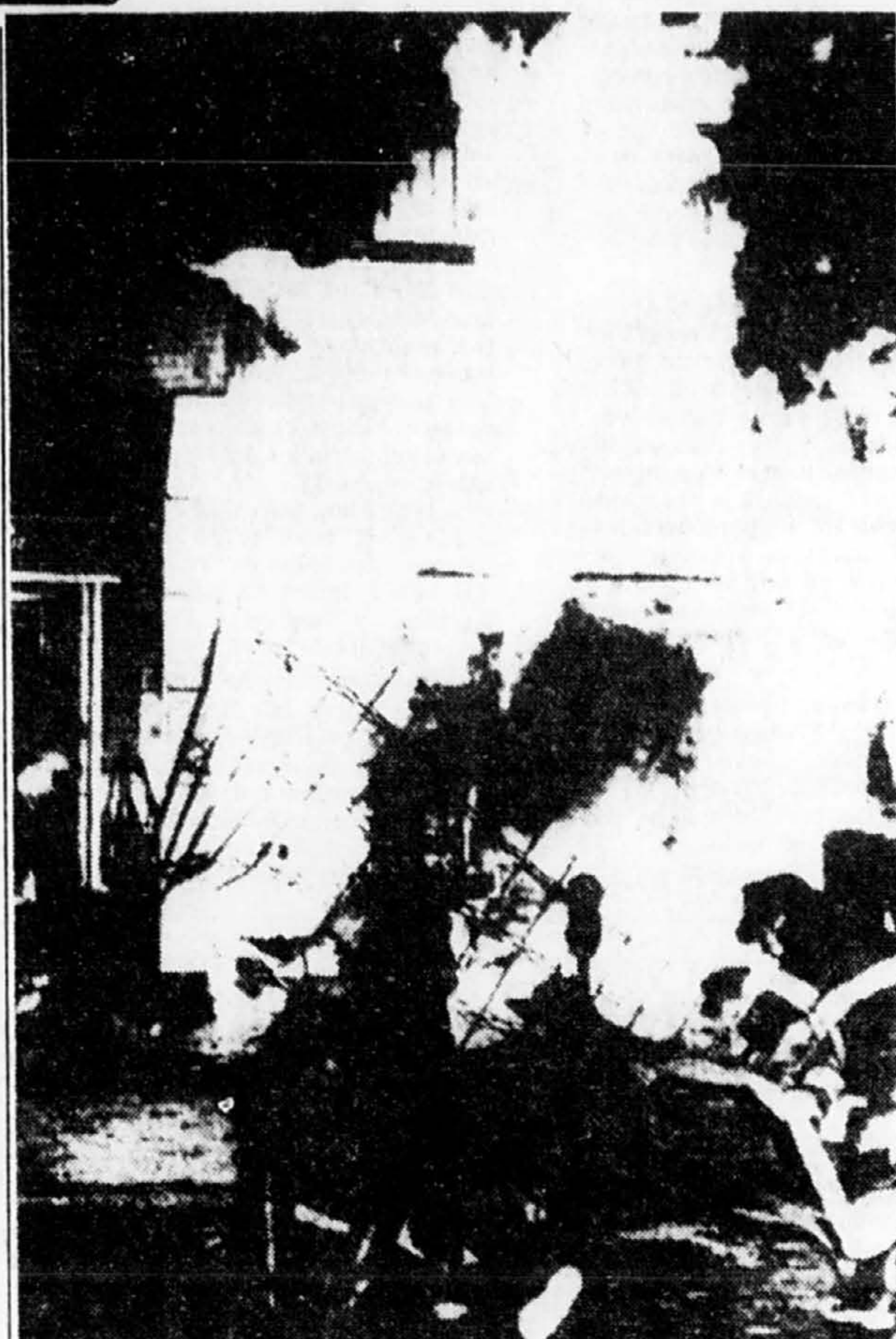
«Mon vieux, n'oublie pas de chanter ce soir «Que le Seigneur soit loué!» et chante-le bien». «On entendit un coup de feu, a poursuivi le pasteur Jackson. Quand je me suis retourné, j'ai vu des policiers arriver de partout. Ils demandèrent d'où venait le coup et j'ai dit: «De la colline, de l'autre côté de la rue». Le pasteur Branch a rapporté:

«Lorsque j'ai levé les yeux, la police et les shérifs adjoints couraient tout autour. La balle l'avait atteint en plein visage. Nous n'avons pas eu besoin d'appeler les policiers, il y en avait partout».

L'attentat a été commis vers 6 h. 05 (heure locale). «Il n'a pas dit un mot, il n'a pas fait un geste», a déclaré le révérend Andrew Young, vice-président de la Conférence des chrétiens du Sud. Le pasteur King a été transporté d'urgence à l'hôpital où il est mort moins d'une heure plus tard.

C'est à l'aéroport d'Atlanta où elle s'était précipitée pour prendre l'avion pour Memphis en apprenant que le Dr King avait été blessé, que Mme Coretta King apprit qu'il était mort de sa blessure. Sanglotante, la veuve du leader intégrationniste a été accompagnée chez elle par le maire d'Atlanta lui-même. Sa demeure était gardée par la police. Tout autour, des dizaines de Noirs immobiles, silencieux, tenaient une veillée funèbre. Mme King, qui se rendait ce matin à Memphis pour y chercher le corps de son mari, a simplement déclaré, entre deux sanglots, quand elle apprit la nouvelle: «C'est la volonté de Dieu»...

Cette nouvelle allait déclencher une explosion de colère généralisée dans la majorité des grandes villes américaines à forte densité de population noire. Presque partout, la colère tourna vite à la violence et au sac-cage.



Les pompiers de New York combattent ici un incendie allumé dans un magasin de Harlem. La boutique avait auparavant été pillée.

C'EST ARRIVÉ UN 4 AVRIL

1983 — Des voleurs s'emparaient d'une somme de \$9 millions à la «Security Express» de Londres.

1979 — Zulfikar Ali Bhutto, premier ministre du Pakistan de 1971 à 1977, est pendu, après avoir été reconnu coupable d'avoir comploté l'assassinat d'un de ses adversaires politiques.

1977 — Un DC-9 de la Southern Airways s'écrase à Marietta, Georgie. L'accident fait 72 morts et 26 blessés.

1975 — Un Galaxy C5-A de l'Armée de l'air américaine transportant douze membres d'équipage et 243 orphelins en route pour les États-Unis s'écrase peu après le décollage, à Saigon.

1969 — À Houston, pour la première fois de l'histoire, un cœur artificiel en plastique est implanté dans le thorax d'un homme, M. Haskell Karp.

1967 — Nomination de M. Roland Michener au poste de gouverneur général du Canada. Pierre Elliott Trudeau et Jean Chrétien accèdent au cabinet fédéral.

1966 — Radio-Canada choisit l'Est montréalais pour y construire sa «Cité des ondes». — Trois hommes-grenouilles révèlent qu'ils ont fait la découverte de \$700 000 en lingots d'or dans l'épave du Chameau, un navire coulé au large de la Nouvelle-Écosse en 1775.

1957 — Mort tragique d'Herbert Norman, ambassadeur canadien au Caire. Il se jette dans le vide du 7^e étage d'un édifice de la capitale égyptienne.

1953 — Le gouvernement soviétique annonce la libération des neuf médecins accusés d'avoir comploté contre la vie des dirigeants de l'État.

1949 — Douze pays participent à la signature à Washington, du pacte créant l'Alliance de l'Atlantique (OTAN).

1932 — L'hon. Fernand Rinfret, ex-secrétaire d'État dans le cabinet King, succède à Camillien Houde comme maire de Montréal.

1900 — Le prince de Galles, prétendant au trône d'Angleterre, échappe à un attentat, à Bruxelles. — Le feu détruit le couvent des Soeurs de Sainte-Anne, à Saint-Jacques-de-l'Assomption. 1887 — Ouverture à Londres de la première conférence coloniale de l'Empire britannique.

BABILLARD

Une photo qui a évoqué beaucoup de souvenirs

La meilleure preuve que la page du centenaire jouit d'une cote de lecture très élevée, on la trouve dans la possibilité de résoudre les énigmes lorsqu'elles se présentent. En voici d'ailleurs une autre preuve.

Le 22 mars dernier, à la demande de M. Arthur Bouchard, on parlait dans la chronique «Babillard» de trois hockeyeurs dont M. Bouchard voulait connaître les noms. Or, grâce à trois communications téléphoniques, il a été possible d'identifier les trois joueurs, soit, de gauche à droite, Paul Gagnon, Jean Mignault et François Cadorette.

M. Gagnon nous a appris que les trois joueurs se dirigeaient vers Paris pour y porter les couleurs d'équipes françaises, ce qu'ils ont fait pendant trois saisons à raison de \$120 par mois, rémunération considérable, selon M. Gagnon, puisque toutes les dépenses de voyage et de séjour étaient défrayées par le club de hockey. La première an-

née, les trois joueurs portaient les couleurs du Stade français, mais par la suite, Gagnon devait rejoindre les rangs des Français volants, devenant donc l'adversaire de ses deux compagnons de voyage. Gagnon avait auparavant porté les couleurs du Canadien senior, l'équipe amateur qui faisait partie de l'organisation du Canadien. En revenant d'Europe, une fois sa carrière terminée, il a pris épouse et est passé à l'emploi du ministère de la Justice. Maintenant à la retraite depuis neuf ans, il habite le Village olympique.

Une communication téléphonique de Hughes Mignault nous permettait d'apprendre que son père, devenu dentiste une fois sa carrière de hockeyeur terminée, avait exercé sa profession à Montréal bien sûr, mais aussi pendant neuf ans à Sept-Îles et à Fort George. Il était toujours à ce dernier endroit au moment de prendre sa retraite à l'âge de 65 ans. Il mourut en 1979.

Enfin, M. Gérard Caron, un retraité de l'Imperial Oil, a reconnu François Cadorette. M. Caron, qui s'occupait de hockey

dans l'Est montréalais, nous précise même que M. Cadorette, un excellent joueur à son avis, a joué en compagnie de Gérard Larivée, père de Paul, un des commentateurs à la «Soirée du hockey». D'ailleurs, M. François Cadorette devait nous joindre à son tour pour nous apprendre qu'il conduisait une voiture-taxi depuis la fin de la deuxième guerre. Merci à tous de ces précisions.

Cent quatre ans aujourd'hui

On ne saurait terminer cette chronique sans souligner le 104^e anniversaire de naissance de Marilda Caron Dery. Une résidente du foyer Dorval, à Dorval, Mme Dery est née le 4 avril 1880, à Québec. LA PRESSE lui offre ses meilleurs vœux de santé et de bonheur.

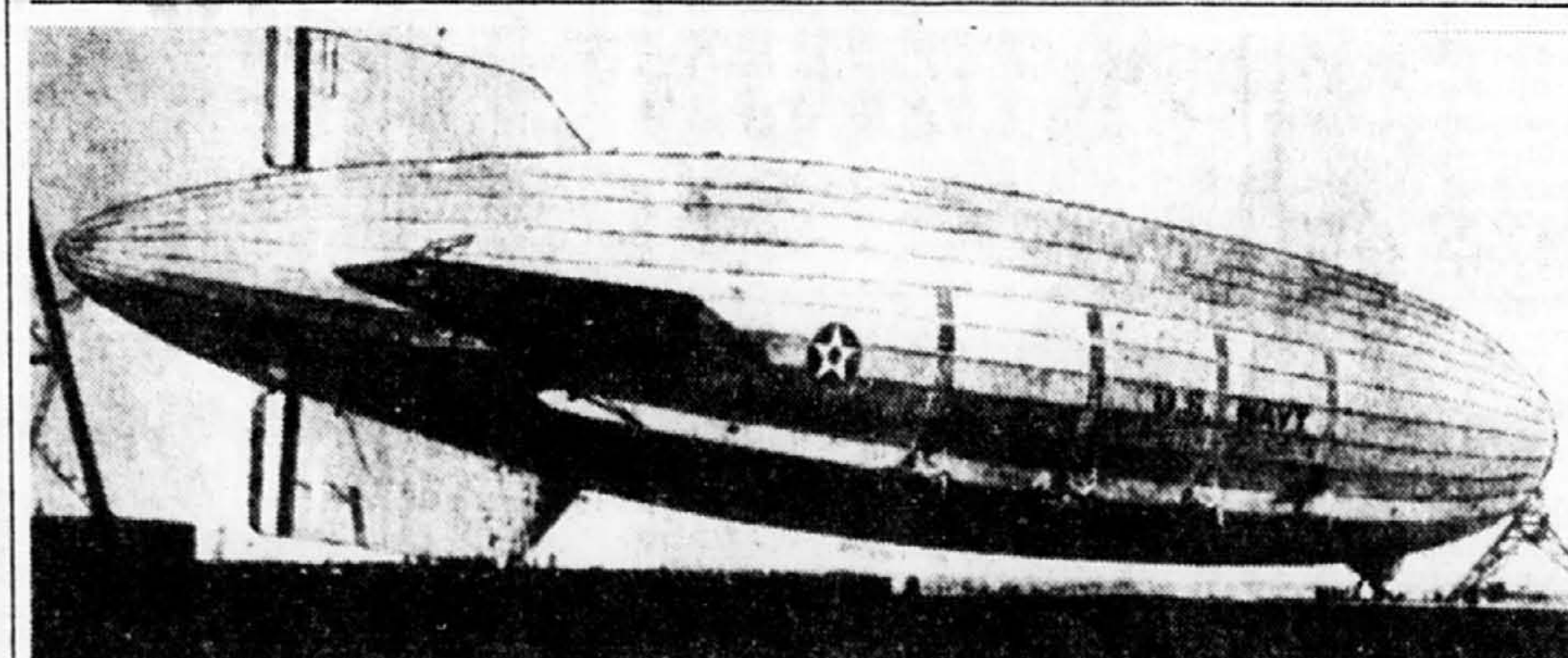
ACTIVITÉS

■ A la télévision
10 h 30, Télé-Métropole — Dans le cadre de l'émission *Entre nous* animée par Serge Laprade, Claudette Tougas, de LA PRESSE, présente la chronique *Cent ans de pages féminines*.

PREMIERE SECTION LA PRESSE CIRCULATION 641,157



Page publiée le 4 avril 1908 et consacrée au troisième Salon de l'auto, présenté à Montréal.



Comme dans tout le reste, les Américains avaient vu grand en dépensant pas moins de \$5,4 millions (une somme énorme à l'époque) pour construire ce super-dirigeable. L'«Akron» mesurait 765 pieds de longueur, 123 pieds de diamètre et 105 pieds de hauteur. Il contenait 6,5 millions de pi³ de gaz, et il pouvait atteindre une vitesse maximale de 85 milles à l'heure.

73 morts sur l'«Akron»

La foudre abat le plus gros aéronef de tout l'univers

(Service de la Presse Associée)
NEW YORK, 4 — Le dirigeable géant des États-Unis, l'«Akron», le roi des dirigeables du monde, est tombé en mer au large de la côte du Jersey, un peu après 1 h. 30 ce matin, alors qu'un violent orage soulevait d'énormes vagues sur l'océan. Le firmament ne cessait d'être sillonné d'éclairs livides, pendant que roulaient les fracas de la foudre.

À bord du dirigeable, alors qu'il s'affaissa sur l'Atlantique, se trouvaient 77 hommes, y compris l'amiral William A. Moffett, chef du bureau naval de l'aéronautique.

On a rapporté que quatre hommes avaient été rescapés, mais qu'un d'eux était mort plus tard. Il est possible que d'autres sauvetages aient été opérés.

Sur les lieux du désastre
Tous les moyens dont on peut

disposer sont utilisés pour aller à l'aide de l'équipage de l'«Akron». Des hydravions, des avions ordinaires, des garde-côtes, toutes sortes de bateaux ont été envoyés vers le théâtre du désastre, à environ 20 milles au large du bateau-feu le «Barnegat», et à environ 45 milles du port de New York.

Le navire-citerne «Phoebus», portant le drapeau de l'État libre de Dantzig, en route de New York vers Tampico, n'était qu'à quelques milles de l'«Akron» quand le sans-fil de celui-ci lança des appels, des «S-O-S», vers 1 h. 30. L'atmosphère, chargée d'électricité, ne permettait que difficilement les appels par le sans-fil. Après 1 h. 30, l'on ne reçut plus un seul mot du dirigeable.

Tombé à la mer

L'«Akron» était tombé rapidement dans la mer, ou bien, dé-

semparé, il avait été forcé de descendre.

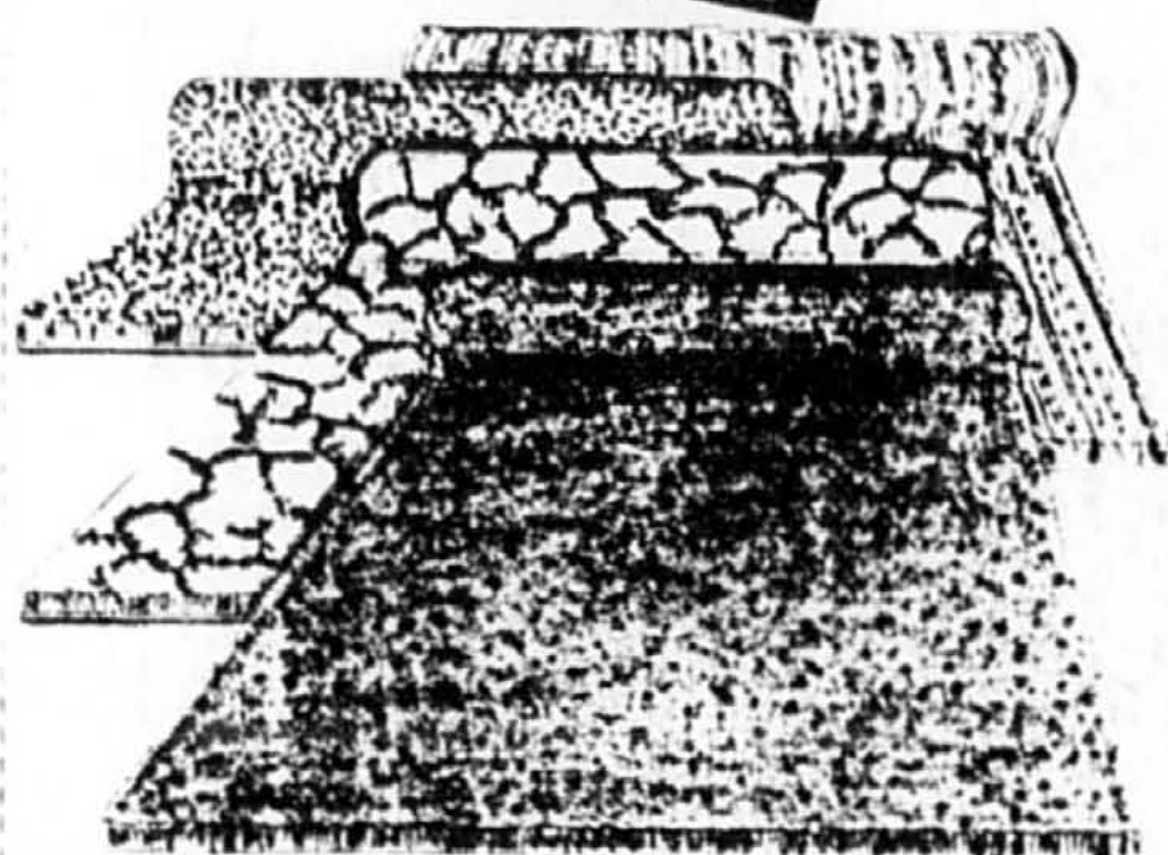
Le capitaine Dalldorf, commandant du «Phoebus», lança aussitôt la nouvelle par le sans-fil vers la terre et dirigea son navire vers l'endroit où l'«Akron» devait être tombé.

Mais l'orage continuait dans toute son horreur. Les flots soulevés étaient éclairés par les éclairs qui déchiraient les nuages.

C'est le capitaine Dalldorf et ses marins du «Phoebus» qui sauvèrent les quatre hommes mentionnés plus tôt. L'un de ces hommes est le lieutenant-commandant H.V. Willey, commandant en second de l'«Akron». Les autres sont de simples membres de l'équipage: Moody E. Erwin et Richard E. Deal, ainsi que Robert W. Copeland, celui-ci chef du service de radio à bord. Copeland mourut peu après avoir été rescapé.

VENTE REMOULAGE DU PRINTEMPS

**TAPIS
PELUCHEUX
DE QUALITÉ**



**PLUS VOUS ACHETEZ,
PLUS VOUS ÉCONOMISEZ**

Obtenez 1% d'escompte additionnel du prix de liquidation pour chaque mètre carré de tapis et/ou de prélat sur stock en magasin seulement jusqu'à un maximum de

40%

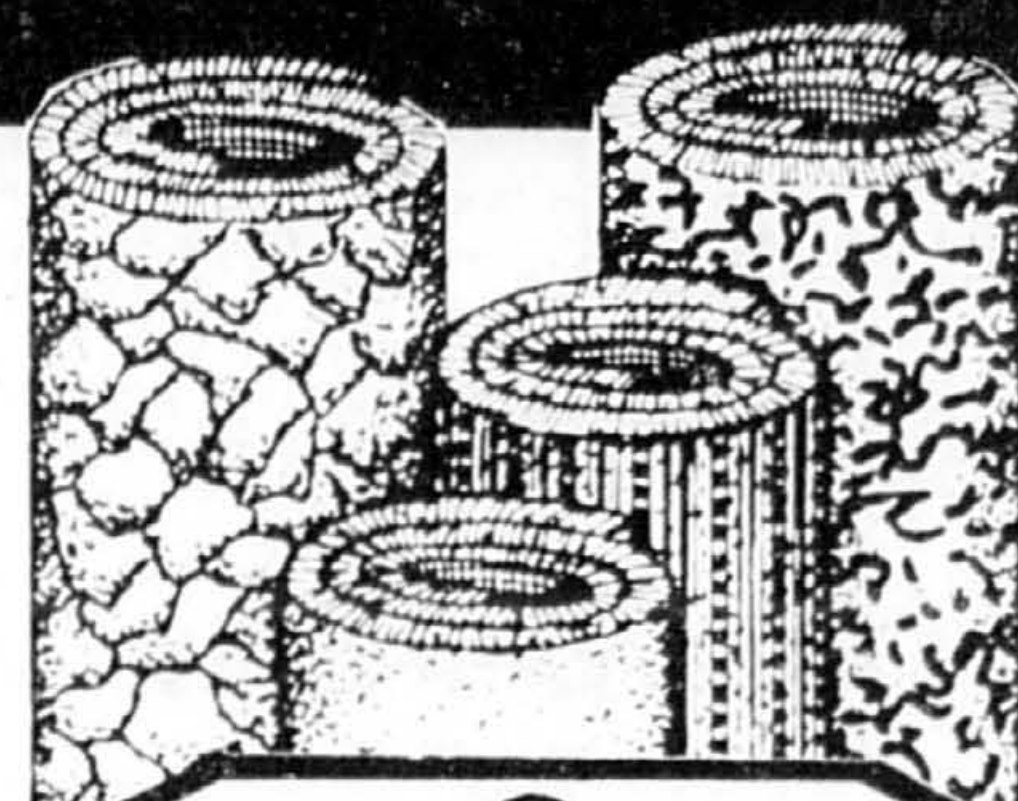
EX: ACHAT PRIX DE LIQUIDATION
40m² 14,35 \$ = 574 \$

ESCOMPTE VOUS PAYEZ SEULEMENT
229,60 \$ 344,40 \$

Chez PARADIS-MILLETTE, «BAS PRIX» ne veut pas dire de qualité inférieure. Prenez vos mesures et venez voir par vous-même ce que nous vous offrons à

TRÈS BAS PRIX!

TAPIS



**PRÉLART
SANS CIRAGE**

**COUPONS
1/2 PRIX**

Nos prix de liquidation sur tapis et prélatr coupés de moitié. Quantité limitée.

**DE LA
PEINTURE
POUR TOUT**

FAITES LE BON CHOIX!

Nous nous assurons que vous choisissez le bon produit pour vos travaux!

SUPER LATEX \$13⁰⁰ 4L
MAT. INTERIEUR
LATEX
SEMI-LUSTRE \$13⁵⁰ 4L
BONNE OPACITÉ

SUPER LATEX \$16⁵⁰ 4L
EMAIL. MAT
LATEX
SEMI-LUSTRE \$18⁵⁰
UNE COUCHE

ALKYDE
SEMI-LUSTRE \$16⁰⁰ 4L
BONNE OPACITÉ
ALKYDE \$19⁵⁰ 4L
EMAIL MAT

ALKYDE
SEMI-LUSTRE \$21⁰⁰ 4L
UNE COUCHE
ALKYDE
EMAIL LUSTRE \$22⁰⁰ 4L
UNE COUCHE



**PAPIER
PEINT
ÉCONOMISEZ
JUSQU'À 90%**



APPORTEZ VOS MESURES!

DES CENTAINES D'AUTRES AUBAINES EN MAGASIN!

**PLUS DE
30,000
ROULEAUX
EN STOCK!**

Liquidation spéciale

Recherchez les rouleaux spécialement étiquetés

RABAIS ADDITIONNEL DE... 33 1/3%

Escompte spécial de 25%
Sur toute commande de papier-peint en catalogue!

**STORES VERTICAUX
RABAIS DE**

40% à 50%

sur tous stores verticaux faits sur mesure

SPÉCIAUX EN MAGASIN

PORTE PATIO \$89⁰⁰ ch.

À partir de

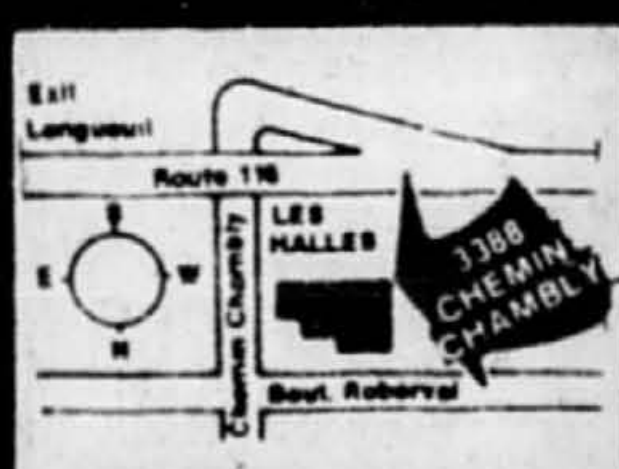
STORES HORIZONTAUX ALUMINIUM

Rabais de **40%** faits sur mesure à partir de \$28⁸⁰



**Le Centre de Liquidation
PARADIS-MILLETTE INC.**

3388 CH. CHAMBLY
LONGUEUIL



LONGUEUIL
677-5205



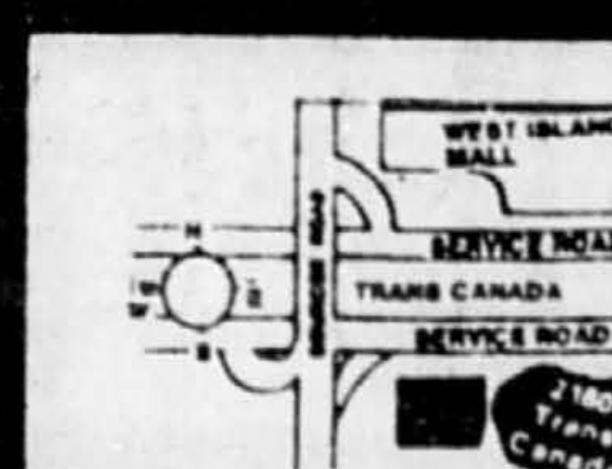
NOUVEAU MAGASIN
6090 BOUL. GRANDES-PRAIRIES
ST-LEONARD



ST-LEONARD
322-5930



2160 TRANS-CANADIENNE
DORVAL



DORVAL
685-1104



NÉGOCIATIONS SERRÉES AVEC GENERAL DYNAMICS

Selon les conservateurs, Canadair pourrait perdre 250 autres emplois

■ OTTAWA — À moins d'en arriver à une entente ces jours-ci, la société américaine General Dynamics ne renouvellera pas son contrat de location avec Canadair, ce qui privera l'avionnerie montréalaise de 250 emplois, elle qui est déjà en sérieuses difficultés.

MAURICE JANNARD

de notre bureau d'Ottawa

C'est l'avertissement lancé hier, par la Chambre des communes, par le député conservateur de Mississauga-South, M. Don Blenkarn, qui a demandé au gouvernement fédéral d'intervenir.

General Dynamics, qui a vendu sa filiale Canadair au gouvernement canadien en 1976, continue depuis à assembler du matériel militaire dans les ateliers de l'usine de Saint-Laurent. General Dynamics occupe de l'espace

loué chez Canadair et, selon M. Blenkarn, la société d'État chercherait à modifier les conditions du contrat.

Les deux ministres fédéraux responsables de Canadair, MM. Herb Gray et Pierre Bussières, n'étaient pas au courant hier des tractations entre la multinationale de St-Louis et l'avionnerie montréalaise.

Négociations

De son côté, M. Jacques Ouellet, le vice-président au développement de Canadair, a confirmé à LA PRESSE les discussions entre les deux entreprises pour modifier le contrat de location et de service de la société américaine.

M. Ouellet a dit, par contre, que General Dynamics, qui a son siège social au Missouri, n'avait pas lancé d'ultimatum. « Que des emplois vont disparaître vendre, c'est du nouveau pour moi », a

déclaré le dirigeant de Canadair.

Le député Blenkarn a soutenu devant les médias que 250 emplois étaient en jeu dans cette négociation. « Le Canada, et plus particulièrement Canadair, ont besoin de ces emplois qui risquent de quitter le pays si General Dynamics ne renouvelle pas son contrat », a affirmé le député conservateur aux journalistes, à la sortie de la Chambre.

Les ventes du matériel militaire rassemblé dans les ateliers de Saint-Laurent par General Dynamics s'élèvent à \$15 millions, d'après le député.

M. Blenkarn a accusé également l'entreprise gouvernementale de se servir du chiffre de ventes de General Dynamics et de l'afficher dans son bilan financier. « Les ventes de Canadair sont augmentées faussement et cette entreprise montre dans ses

résultats financiers des profits qui ne lui appartiennent pas », accuse-t-il.

En 1983, Canadair a enregistré un déficit de \$334 millions alors que les ventes n'ont été que de \$387 millions. L'avionnerie montréalaise compte actuellement 4 300 employés. Au cours de 1983, le personnel a été réduit de 1 500 personnes.

Un autre député conservateur, M. Scott Fennell, a posé également des questions au gouvernement sur cette affaire.

En réponse aux interrogations conservatrices, le ministre Herb Gray a répondu, sur un ton moqueur, que c'était bien la première fois que ce parti prenait la défense de Canadair.

« Je suis heureux de voir que les conservateurs veulent maintenant préserver des emplois chez Canadair », a dit le ministre.

LEADERSHIP LIBÉRAL

La bataille pour le choix des délégués commence vendredi

■ OTTAWA — Finis les beaux discours. Le moment est venu, pour les candidats au leadership du Parti libéral, de démontrer qu'ils ne sont pas des rêveurs et qu'ils ont su monter une organisation efficace dans leurs efforts pour remplacer Pierre Trudeau.

GILBERT LAVOIE

(de notre bureau d'Ottawa)

La bataille pour le choix des quelque 3 500 délégués qui éliront le prochain leader s'ouvrira vendredi soir, au Canada anglais, et 10 jours plus tard, soit le 15 avril, au Québec.

Cette phase de la campagne au leadership est cruciale: 2 000 des 3 534 délégués devront être élus par les membres du parti dans chacune des 282 circonscriptions du pays. Les 1 534 autres (députés, sénateurs, présidents de comités, députés de l'opposition dans les provinces) sont délégués d'office.

Jusqu'au 10 mai prochain, les organisations en place tenteront de faire élire des délégués favorables à leurs candidats. À l'exception du Québec, où l'on n'accepte plus de nouveaux membres depuis le 29 mars, tous les autres comités acceptent d'inscrire des membres jusqu'à 72 heures avant la tenue de l'assemblée de sélection des délégués.

Surprises?

Ainsi, on n'a cessé qu'hier soir, à minuit, d'inscrire de nouveaux membres dans les deux premiers comités de la région de Toronto à tenir leurs assemblées, soit York-South-Weston et Mississauga-North. Si les partisans de John Turner constataient ce matin, par exemple, que l'organisation Chrétien a vendu 1 000 cartes de membres dans l'un de ces comités, elle serait forcée de conclure que ces nouveaux membres éliront des délégués pro-Chrétien.

La sélection des délégués dans ces deux premiers comités sera d'autant plus intéressante que MM. Chrétien et Turner y ont chacun un député. Mme Ursula Appolloni dans York-South-Weston, appuie M. Turner, et le député de Mississauga-North, M. Doug Fisher, appuie M. Chrétien.

L'organisation Chrétien saura-t-elle faire figure honorable dans le choix des délégués en territoire torontois? La question est importante: on verra ici si les applaudissements réservés au ministre de l'Énergie au Canada anglais se traduisent en appui réel le moment venu.

M. Chrétien affirme qu'il a une bonne organisation. « Il n'y a rien de laissé au hasard », a-t-il déclaré hier à LA PRESSE.

La responsable de son organisation en Ontario, Mme Barbara Sullivan, a la réputation de connaître ce genre de travail. Mais la directrice de son organisation pour le Toronto métropolitain, Mme Lorna Milne, admet qu'elle n'a jamais dirigé une telle campagne.

Par contre, le responsable de M. John Turner pour Toronto, le ministre David Smith, est un professionnel de l'organisation politique.

Le député Doug Fisher, de Mississauga-North, affirme que les troupes de M. Turner ne tenteront pas d'imposer leurs délégués dans son comté. M. Fisher a déclaré hier que le mot d'ordre a été donné, des deux côtés, de ne pas tenter de « paqueter » l'assemblée avec de nouveaux membres comme l'ont fait les conservateurs.

Il estime que les candidats libéraux utiliseront peut-être cette tactique dans d'autres comités, mais pas dans le sien. M. Fisher prédit que si tout se passe comme prévu, les membres les plus émérites seront choisis délégués. Son comté enverra neuf votes (incluant le sien et celui du président de l'association) au congrès. Il estime que trois de ces votes sont pro-Chrétien, trois autres pro-Turner, et trois autres indécis.

Règle ou exception?

Les candidats au leadership se conduiront-ils avec une telle courtoisie partout au pays? C'est douteux. La responsable de l'organisation Chrétien à Toronto, Mme Milne, reconnaît qu'il s'inscrit beaucoup de nouveaux membres. Elle estime que les chances de M. Chrétien de faire élire ses délégués sont meilleures au début du processus de sélection, alors que les membres votants ont plus de chance d'être de vieux libéraux qui ont connu le ministre.

Au fur et à mesure que les autres candidats inscrivent de nouveaux membres, M. Chrétien risque d'être désavantagé, explique-t-elle.

ACCUSÉ D'ABUSER DE LA DOCUMENTATION GOUVERNEMENTALE

Les adversaires de Roberts viennent à sa rescousse contre Ed Broadbent

■ Le critique financier des conservateurs, M. John Crosbie, avait suggéré que, si M. MacGuigan était gêné à ce point, on devrait le mettre au poste occupé par l'actuel ministre des Finances, M. Marc Lalonde.

Les candidats à la direction libérale ont manifesté une plus grande solidarité, hier aux Communes, quand le leader néo-démocrate, M. Ed Broadbent, s'est attaqué à M. Roberts. Celui-ci avait rapporté qu'une brochure sur les programmes d'emploi fédéraux, imprimée au coût de \$1,3 million, présentait une photographie bien en vue de M. Roberts. C'est indirectement demander aux contribuables de subventionner la démarche d'un candidat à la chefferie libérale, avait-il maintenu.

Le premier ministre Trudeau, ainsi que d'autres candidats à l'investiture, ont défendu M. Roberts. M. Chrétien a, par exemple, accusé M. Broadbent de chercher la bête noire partout.

A Winnipeg, M. Turner est demeuré évasif, encore une fois hier, sur la question de la langue. Il se trouvait pour la première fois au Manitoba depuis le début de sa campagne.

Groupe québécois

À plusieurs reprises, il a refusé de dire s'il était d'accord avec la décision fédérale de soumettre le problème linguistique se posant au Manitoba à la Cour suprême du Canada.

« Comme mesure de dernier ressort, il y a peut-être encore une autre solution discrète; mais j'espère toujours le recours à une solution législative parce que ce serait préférable », a répondu M. Turner aux journalistes.

Il doit rencontrer aujourd'hui des représentants de la Société franco-manitobaine.

Les questions posées à M. Turner sur son attachement à la politique linguistique des libéraux n'a pas semblé affaiblir son appui chez les députés québécois.

À ce jour, au moins 26 d'entre eux appuient M. Turner, contre au moins 28 en faveur de M. Chrétien. Douze députés ont refusé de dévoiler qui ils appuyaient ou étaient toujours indécis; et quatre ont indiqué qu'ils res-



Le ministre John Roberts (à droite) s'est défendu hier de l'accusation lancée par le chef néo-démocrate Ed Broadbent à l'effet qu'il utilisait la documentation gouvernementale pour promouvoir sa candidature au leadership libéral.



téléphotos UPC

taient neutres parce qu'ils occupent des postes officiels au congrès du 14 au 17 juin.

Deux sièges fédéraux sont vacants au Québec et deux députés de la province, MM. Chrétien et Johnston, sont candidats au leadership.

Aucun député du Québec n'a affirmé qu'il appuyait un autre des candidats en lice.

Il se pourrait par ailleurs que la liste des candidats s'allonge au cours de la semaine. M. Jim Coutts, ancien bras droit de M. Trudeau, devrait annoncer sa décision jeudi ou vendredi, à Toronto. Il a été choisi candidat libéral dans la circonscription de Spadina aux prochaines élections.

Les démarches effectuées récemment par M. Coutts afin de trouver des partisans et des organisateurs, ainsi que des déclarations de principe de sa part, laissent croire qu'il entrera presque certainement dans la course.

Par ailleurs, deux candidats à l'investiture libérale ont décoché mardi des flèches en direction d'un de leurs concurrents, soit le ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan, parce qu'il a promis que, s'il était élu premier ministre, il réduirait le taux de chômage à cinq p. cent en moins de cinq ans.

« Cinq p. cent, ce serait un taux formidable », a déclaré à Ottawa le ministre de l'Emploi, M. John Roberts, à des journalistes. Selon lui, il ne faut toutefois pas faire appel à des nombres abstraits imaginés de toutes pièces. La véritable solution est plutôt qu'il faut faire tout en notre pouvoir pour créer des emplois, afin que les gens qui le désirent puissent travailler.

Le ministre de l'Expansion économique, M. Donald Johnston, a lui aussi semblé mettre en doute la sagesse des prédictions concrètes, comme M. MacGuigan l'a fait, le week-end dernier, au con-

grès libéral de la Colombie-Britannique.

« D'ici 1990, à mon avis, si j'ai la chance de pouvoir mettre mon programme à exécution, il y aura assez d'emplois au pays que vous en serez étourdis », a déclaré M. Johnston, qui se trouvait également à Ottawa. « Mais je ne songerais pas à avancer un pourcentage précis. »

M. John Turner avait pour sa part déclaré en fin de semaine que l'objectif de M. MacGuigan valait la peine d'être pris en considération, mais que ce serait difficile à réaliser.

Plusieurs candidats ont, comme M. MacGuigan, fait du chômage un point primordial de leur campagne. Mais presque tous ont jusqu'ici limité leurs déclarations à un schéma de leurs idéologies de base plutôt que d'exposer des politiques concrètes.

Certains conservateurs avaient également ridiculisé la promesse de M. MacGuigan, lundi, aux Communes.

Tous les députés, sauf un, approuvent la modification à la loi de la jeunesse

■ QUÉBEC (PC) — Tous les députés à l'exception du jeune péquiste Gilles Baril ont voté hier en faveur de l'adoption du projet de loi 60 qui modifie la loi sur la protection de la jeunesse (loi 24).

RUDY LE COURS

Fruit de deux ans de travaux dont un an en commission parlementaire, le projet de loi 60 a pour objet de distinguer les mécanismes d'intervention applicables en matière de protection de la jeunesse de ceux qui sont applicables en matière de délinquance dans la loi 24 en vigueur depuis 1977.

Parmi ses mesures les plus tangibles, il prévoit d'abaisser de 14 à 12 ans l'âge de la judiciarisation et l'application de la loi sur les poursuites sommaires dans les cas d'infractions.

Parrain du projet de loi, le ministre de la Justice Pierre-Marc Johnson, la critique de l'opposition sur les questions d'Affaires sociales Thérèse-Lavoie Roux et une brochette de députés des

deux partis sont intervenus hier dans le débat précédant l'adoption du projet 60 pour souligner que le Québec était dans ce domaine une société parmi les plus avancées en Occident.

Même la nouvelle loi fédérale sur les jeunes contrevenants, en vigueur depuis lundi, est largement inspirée de la loi 24, n'ont-ils pas manqué de noter.

Jeune contre jeune

La voix du député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue a apporté la seule note discordante à ce rare instant d'harmonie à l'Assemblée nationale.

M. Gilles Baril a soutenu que le projet 60 mettait fin au rêve de la loi 24 où il était prévu que le comportement psycho-social du jeune était analysé avant que toute action judiciaire ne soit engagée.

Il a qualifié le projet de loi 60 de « volte-face majeure » qui aura pour effet « d'étiqueter de nombreux jeunes à une sorte de gibet de potence ».

Le jeune député a expliqué que la « judiciarisation automatique » était une mesure néfaste, parce qu'elle allait créer chez certains

un traumatisme dont ils ne se remettront jamais, et injuste parce qu'elle divise les jeunes selon leurs richesses.

« Nombreux sont ceux qui iront voler et qui se sentiront obligés de le faire pour payer leur amende », a lancé M. Baril.

Cette affirmation a amené une longue réplique de l'autre député péquiste préoccupé particulièrement par la jeunesse, M. Jean-Pierre Charbonneau.

Notant qu'il ne fallait pas chercher à créer une certaine psychose parmi la population, le député de Verchères a affirmé qu'il était vain d'opposer le judiciaire et le social plutôt que de les considérer comme deux outils complémentaires pour aider les jeunes.

Il a rappelé que, depuis l'entrée en vigueur de la loi 24, ce ne sont pas des policiers mais des travailleurs sociaux qui réfèrent au Tribunal de la jeunesse la plupart des jeunes qui ont commis un délit.

Pour lui, la comparaison peut aider un jeune, quand ses droits sont respectés, à comprendre ce que la société attend de lui.

« Quand un jeune sera arrêté parce qu'il enfreint des règlements sur la chasse et la faune, il recevra une sommation à comparaître et si éventuellement il est dans l'incapacité de payer, ce sera comme dans la situation des adultes. Des mesures de réparations l'amèneront à réaliser le geste qu'il a commis contre-venant à des lois », a prédit M. Charbonneau.

Même s'il avait publiquement annoncé son intention de s'opposer à l'adoption du projet de loi 60 après s'être abstenu lors de l'adoption de son principe (deuxième lecture), le député Gilles Baril s'est finalement abstenu parce que « le vote du parti est important et voter contre le projet de loi équivaudrait à m'inscrire en faux contre » le PQ ce qui ne serait d'aucune utilité, soutient-il.

Il s'est engagé à convaincre au cours des prochains mois ses collègues sur la nécessité que « le parti de la contestation positive et de l'innovation sociale » se dote d'une politique d'ensemble en matière de jeunesse.

Léo LeTourneau ne s'explique pas les hésitations de Québec devant un « racisme aussi flagrant »

■ QUÉBEC (PC) — Le président de la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), M. Léo LeTourneau, trouve incompréhensible l'attitude de « non-ingérence et de non-indifférence » adoptée par le gouvernement québécois dans le débat linguistique au Manitoba.

« Comment peut-on invoquer une ligne de conduite de non-ingérence et de non-indifférence devant un racisme aussi flagrant perpétré sur vos frères et vos soeurs du Manitoba? » a-t-il

demandé, hier, dans une allocution prononcée devant les membres du Mouvement Champ-de-Mars, un organisme créé par des étudiants de l'Université Laval préoccupés par la question des droits des francophones hors Québec.

Souhaitant que l'appui du Québec à la lutte franco-manitobaine avait été « pour le moins tiède », M. LeTourneau s'est demandé sur quelle logique le gouvernement du Québec pouvait s'appuyer pour dire qu'un Québec souverain renforcerait les communautés francophones hors Québec.

Selon lui, les droits des francophones au pays ne pourront se développer et se concrétiser sans un appui indéfectible tant du gouvernement fédéral que du gouvernement du Québec.

« Le gouvernement fédéral ne peut pas et ne doit pas non plus être le seul gardien des droits des intérêts des francophones hors Québec, a-t-il souligné. La dualité linguistique doit reposer sur la capacité des provinces anglophones de reconnaître officiellement le français et d'assurer la prestation des services qui en découlent. »

S'ils ont démontré que rien n'est jamais gagné ou acquis pour les francophones hors Québec, même quand ils sont prêts à accepter des compromis, les événements du Manitoba illustrent néanmoins que la thèse de la reconnaissance des droits des minorités francophones fait son chemin au Canada, estime-t-il.



Léo LeTourneau, président de la Fédération des francophones hors Québec.

DÉBUTANT AVEC DIANE DUFRESNE

Une fête de 10 jours pour clôturer le 450ème

Le super spectacle que donnera la chanteuse Diane Dufresne, le 16 août, au Stade olympique de Montréal, sera le début d'une série de manifestations joyeuses qui clôtureront les fêtes du Québec en 1984 et qui s'échelonneront sur dix jours.

GILLES NORMAND

La vedette québécoise ne sera pas seule sur la gigantesque scène du stade. Outre l'ensemble musical, on pourra voir et entendre le célèbre chanteur français Jacques Higelin, également contacté à Paris par l'impressario montréalais Guy Latraverse, à la demande du ministre des Affaires culturelles, Clément Richard. Un troisième artiste, vraisemblablement de France, sera aussi en vedette mais son nom n'a pas encore traversé l'épais barrage du silence qui protège ce dossier, au Commissariat général aux célébrations, à Québec.

De la possibilité d'un super show, qui aurait été présenté sous le thème de *La course au bonheur*, et qui aurait pu tout aussi bien être monté, on n'aura gardé que la thématique qui tourne autour du bonheur. Montréal vivra donc dix jours de bonheur, pour clôturer les fêtes du 450^e anniversaire du premier voyage de Jacques Cartier au Nouveau-Monde.

C'est le Commissariat général aux célébrations, dirigé par le commissaire Gilles Loiselle, qui a la responsabilité de ces fêtes et spectacles qui se seront étalés par centaines à travers le Québec, plus particulièrement au cours de l'été. À l'exception bien sûr des fêtes à caractère plus nautique qui se dérouleront cet été à Québec, sous la responsabilité de la Corporation Québec 1534-1984, un organisme autonome différent.

Les dix jours de clôture, à Montréal, comprendront un certain nombre d'événements comme par exemple la course *Les dix kilomètres de la Santé*, organisée par le directeur du marathon de Montréal et commentateur sportif Serge Arseneault. Le Commissariat est en voie de récupérer, moyennant une subvention, cette manifestation populaire qui avait connu, le 6 août 1983, un succès retentissant.

Notons que M. Arseneault avait présenté, il y a plusieurs mois, un projet de clôture beaucoup plus considérable au Commissariat, projet global qu'il a dû retirer

parce que la lenteur des décisions ne lui laissait plus suffisamment de temps pour mener son dossier à terme.

Des fêtes et spectacles seront présentés en certains endroits de Montréal, dont le parc Lafontaine, où sera tenue une fête pour les enfants.

Comme nous l'avons écrit, hier, le *Cirque-Soleil*, une caravane d'une trentaine d'amuseurs publics qui se produiront dans une douzaine de villes de diverses régions du Québec, sera à Montréal les 23, 24, 25 et 26 août.

Des négociations ont lieu actuellement pour réserver un site où s'installerait la caravane, dont les artistes ont pour mission de faire rire les gens. Il est possible que le site choisi soit celui du Vieux Port de Montréal, où cependant beaucoup de travaux de restauration rendent l'environnement douteux. Terre des Hommes et l'île Sainte-Hélène sont aussi des emplacements qui pourraient accueillir la troupe, avec laquelle le Commissariat a signé un contrat de \$1 million.

D'autres négociations se poursuivent avec des producteurs montréalais, pour ajouter au nombre des manifestations artistiques, culturelles et récréatives.

Le 26 août prendra fin cette grande fête de dix jours, à Montréal. Deux jours plus tôt, soit le 24 août, la Corporation Québec 1534-1984 aura aussi clôturé ses célébrations de 63 jours sur le site du Vieux Port de Québec, sur les bords de Beauport et sur le site satellite de Lévis.

Les spectacles du Commissariat auront coûté \$6 millions, répartis ainsi : \$2 millions pour Montréal, \$2 millions pour Québec, et \$2 millions pour l'ensemble des autres régions du Québec.

On évalue à environ \$1 million le coût de production du spectacle de Diane Dufresne qui, elle, ne toucherait pas \$100 000. On compte toutefois en tirer entre \$200 000 et \$300 000 en droits de télévision. On projette en effet de le présenter aux 15 millions de télé-spectateurs des télévisions francophones. Les spectateurs qui se rendront au Stade olympique, eux, n'auraient pas à déboursier plus de \$10 pour chaque billet, conformément au désir du ministre Clément Richard, qui devrait confirmer cette nouvelle vente, lors d'une conférence de presse au Palais des congrès, à Montréal. M. Richard annoncera alors 60 p. cent de la programmation des fêtes du Québec en 1984.

Six jeunes sur les traces du jésuite Charles Albanel

(PC) — Pour marquer à leur façon les festivités du 450^e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier à Québec, six jeunes montréalais vont refaire le trajet effectué en 1672 par le jésuite Charles Albanel.

Le 24 mai prochain, l'expédition quittera Tadoussac et traversera en deux mois et demi le Québec, d'est en ouest, soit un trajet de 1 800 kilomètres qui les amènera à Fort Rupert, sur la Baie James.

Après avoir remonté le Saguenay, traversé le lac Saint-Jean et s'être rendu à la source de la rivière Mistassini, les six membres de l'équipe remonteront le lac Témiscami et la rivière du même nom pour atteindre le lac Albanel, puis le lac Mistassini et franchir finalement la rivière Rupert à la source de laquelle se trouve leur ultime destination.

En moyenne, les six hommes franchiront une quinzaine de kilomètres par jour en «rabaska», un canot de huit places en fibre de verre de 25 pieds de longueur par quatre de largeur, pesant 315 livres.

On s'est donné une moyenne de 15 kilomètres par jour, c'est vraiment pas beaucoup en canot-

camping; c'est parce que sur notre trajet, il y a presque la moitié (540 kilomètres) à contre-courant; on sera obligé de faire du portage presque la moitié du temps», a précisé hier dans une interview M. Martin Nobert, un patrouilleur de ski de Ville Saint-Laurent.

Au cours d'une interview accordée en marge du Salon du camping, le jeune homme de 23 ans a déploré qu'il n'ait pas été possible de trouver deux femmes pour se joindre à l'équipe. «On a eu quelques candidates qui se sont présentées, mais elles se sont toutes désistées par la suite», a-t-il dit.

Au total, l'expédition coûtera \$16 500 et les six participants ont accepté de fournir chacun \$1 500. Des commanditaires se chargent de fournir la différence.

Selon M. Nobert, l'objectif de la randonnée est de «démystifier l'aspect expédition».

Par ailleurs, à l'occasion du salon, le «Fonds national des sportsmen» a effectué un don de \$100 000 à la société Duvetnor pour l'achat des cinq îles Pélelins, situées près de Rimouski, dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent.

ENCAN PUBLIC

En règlement d'un billet promissaire sur facture du transport aérien

Tapis persans et orientaux

Numéro de contrat: 592188

le jeudi 5 avril à 19 h 15

Inspection à partir de 18h30

Hôtel International

Salon Banquet

Aéroport de Dorval

13000, Côte-de-Liesse

Maison d'encan international — 636-8313

Berlitz annonce des tarifs de groupe super-économiques pour une autre langue.

Apprenez une autre langue à un tarif de groupe spécial super-économique. C'est amusant. C'est naturel. Et ce qu'il y a de mieux, le cours de dix semaines vous coûte moins de 300\$!

Obtenez les détails en personne ou par téléphone.

2020, RUE UNIVERSITY 288-3111
50, PLACE CRÉMAZIE 387-2566

BERLITZ

Le premier mot de votre prochaine langue.

Principales cartes de crédit acceptées.

©1984 Écoles Berlitz - Langues vivantes du Canada Ltée

INSTITUT CONTROL DATA

OFFRE

100 000\$ EN BOURSE

L'Institut Control Data, la plus importante institution en éducation informatique au Canada, offre un programme spécial de bourses.

Pour les étudiants s'inscrivant aux cours commençant en avril, l'Institut Control Data offre des bourses se totalisant à 100 000 \$ pour tous les cours.

Dans un effort continu pour rendre accessible à tous ceux qui sont intéressés à obtenir une éducation en informatique, l'Institut Control Data offre des crédits moyennant l'expérience de travail ou des études post-secondaires, pour son programme de cours accéléré. En plus, afin de satisfaire les gens qui travaillent, l'Institut Control Data offre des cours du soir.

Tous les cours de l'Institut Control Data comprennent:

- Instruction personnalisée
- Progrès individuel
- Expérience pratique

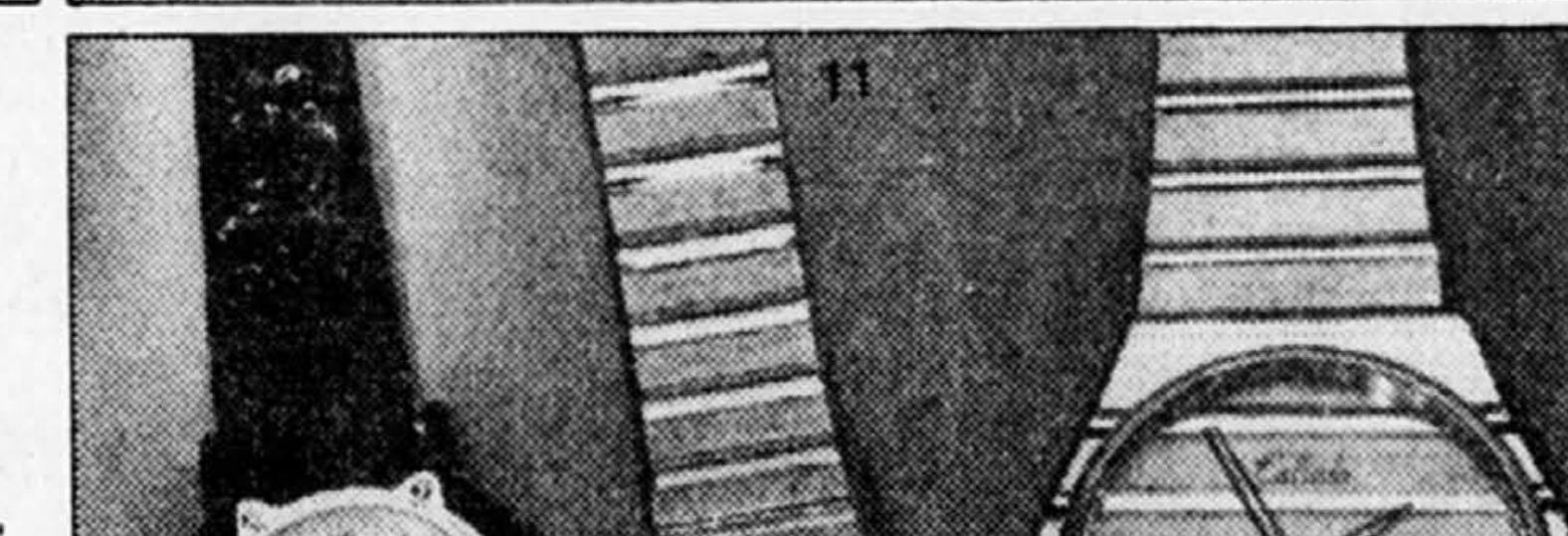
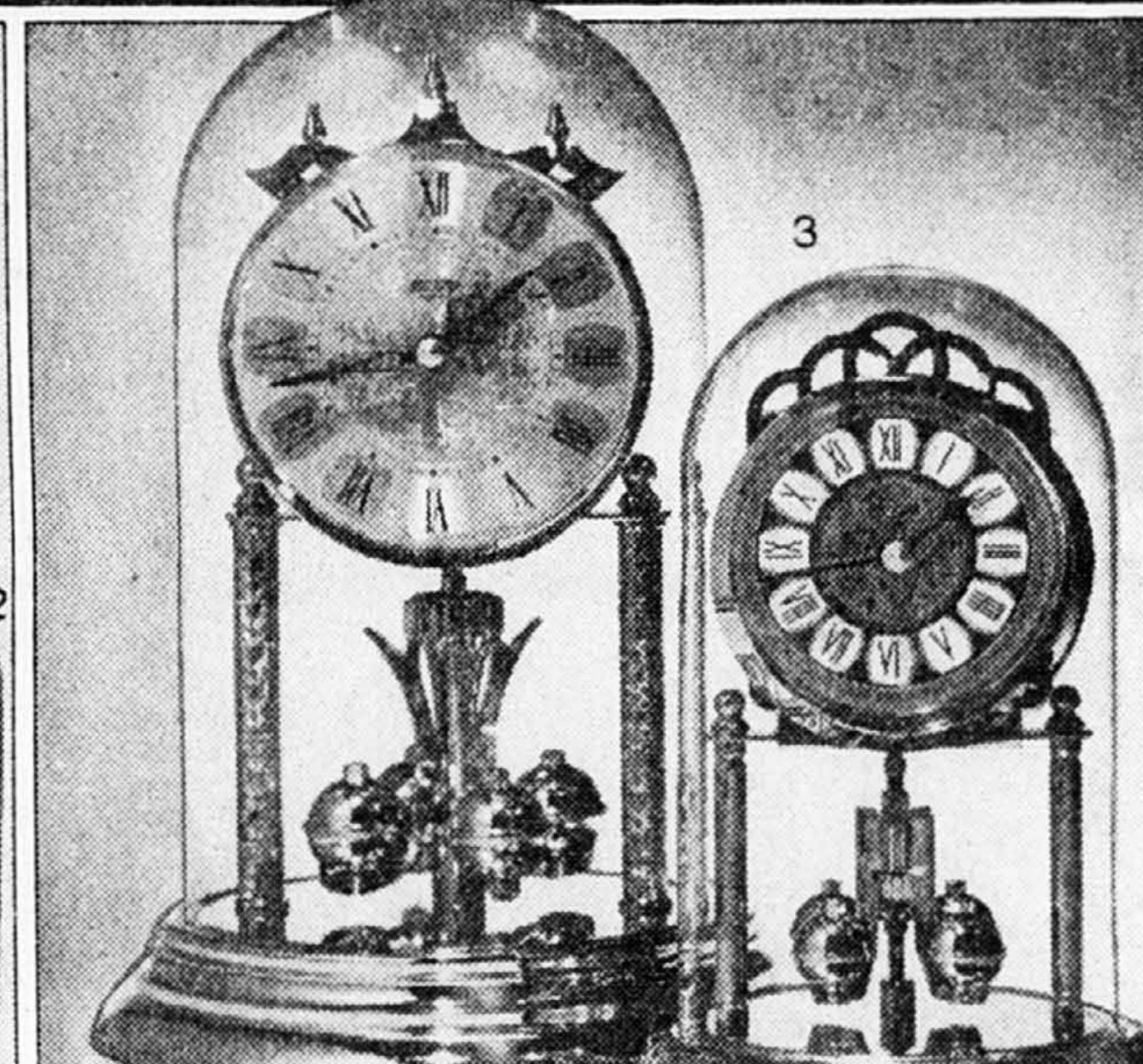
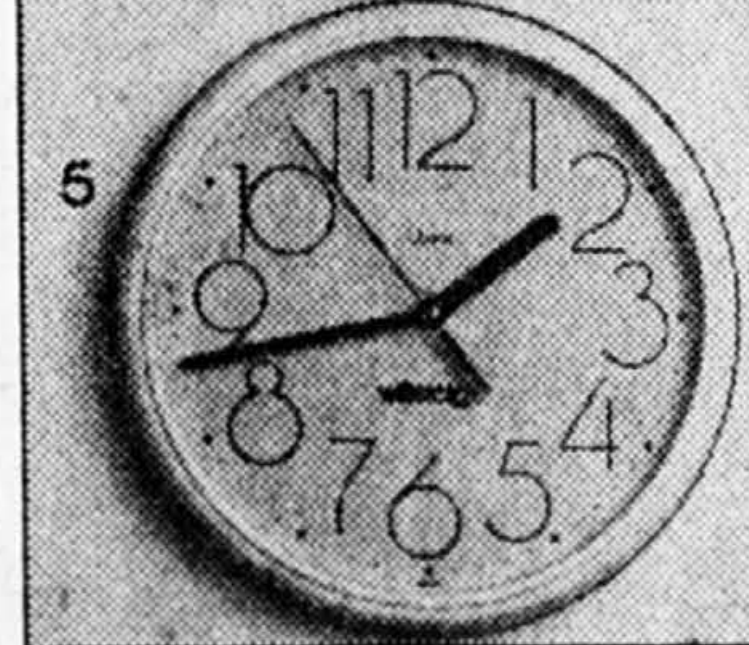
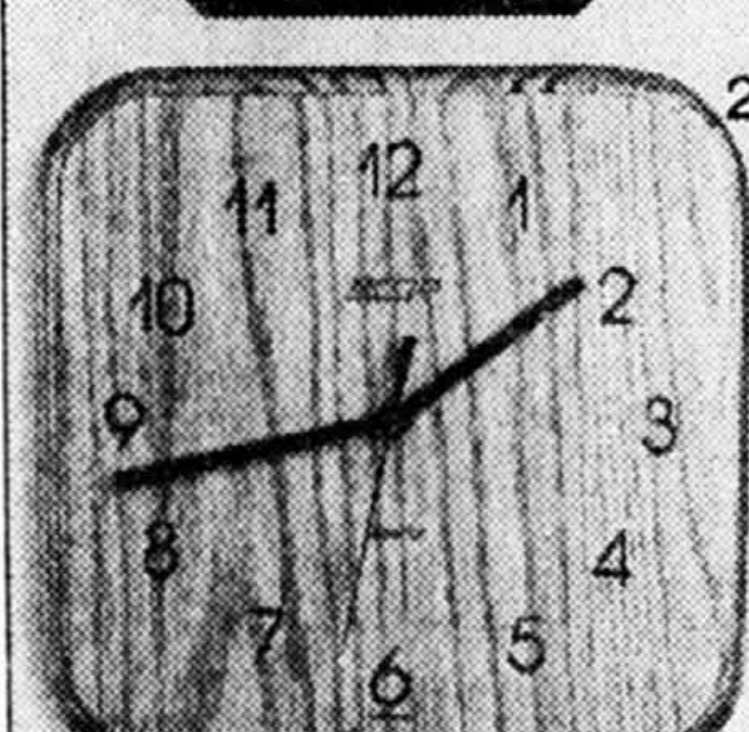
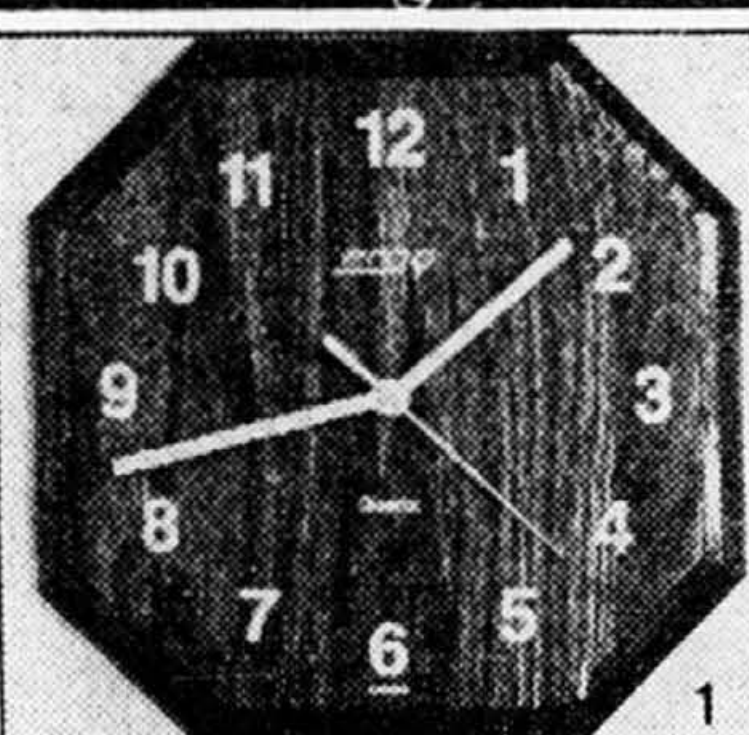
Pour des renseignements concernant le «programme de bourses», appelez l'Institut Control Data: 285-8585

INSTITUT CONTROL DATA
OÙ VOTRE CARRIÈRE DÉBUTE

300, Léo Pariseau, Mtl., P.Q. H2W 2N1, 285-8585
une division de Control Data Canada, Ltd.

VENTE ANNIVERSAIRE SIMPSONS

JOURS D'ACHAT AVANT LA VENTE



ÉCONOMISEZ 25%

SUR UNE SÉLECTION D'HORLOGES À QUARTZ «ERGO» ET TOUTES LES «WESTCLOX»

DE «ERGO»:

- Prix ord. Simpons vente
1. Horloge murale octogonale en chêne massif fini foncé..... 29.95 22.36
 2. Horloge carrée en chêne massif fini clair..... 29.95 22.36
 3. Faites votre choix parmi notre vaste sélection d'horloges à quartz 400 jours en formats et finis variés

Prix ord. Simpons 59.95 à 140.00
44⁸⁶ à 104⁹⁰ VENTE

DE «WESTCLOX»:

- Prix ord. Simpons vente
4. Horloge murale «Troubadour» classique. Cadre fini laiton..... 44.98 33.63
 5. Horloge murale «Laredo» blanche..... 32.98 24.63
 6. Réveil-matin de voyage «Adieu» à quartz..... 29.98 22.38
 7. Mini réveil-matin électrique «Minikin» avec lumière..... 16.98 12.63
 8. Réveil-matin «Athens» à quartz..... 20.98 15.63
 9. Réveil-matin «Big Ben» avec remontoir..... 26.98 20.13
 10. Réveil-matin électrique «Tango» avec affichage DEL..... 21.98 16.38

35⁹⁹ VALEUR SIMPSONS

MONTRES MODE «CALINDA» A QUARTZ

11. De belles montres à prix abordables... pour hommes et dames. Quelques modèles assortis. Ne perdez pas de temps et rendez-vous chez Simpsons pour voir notre vaste sélection.

Simpsons

VENTE



TERMES FACILES
PAYEZ EN 90 JOURS
sans intérêt ni frais de crédit
ACHETEZ MAINTENANT
EN VEDETTE CE PRINTEMPS

AUVENTS
de FIBRE DE VERRE
TRANSLUCIDE OU
TOUT ALUMINIUM POUR
BALCON ou PATIO

FABRIQUÉS
SUR MESURE

Votre choix entre plusieurs teintes de fibre de verre et 14 teintes d'aluminium cuit. Longueur 96", projection 48", pente 26". Grandeurs plus petites à plus bas prix.

599⁹⁵ CHACUN INSTALLE

GARANTIE MORRIS
DEPUIS PLUS DE 39 ANS
MARCHANDISE SATISFAISANTE POUR
5 ANS ou REMPLACÉE SANS FRAIS
CONTRE LES MATÉRIELS DÉFECTUEUX

Profitez de cette vente spéciale du printemps pour vous doter d'une protection à l'année contre les intempéries avec les magnifiques auvents imperméables W.M. Morris & Fils Ltée. Votre maison fera l'envie de votre entourage.

Les auvents MORRIS sont les seuls qui possèdent les caractéristiques habituelles plus des perfectionnements techniques exclusifs qui en font un achat des plus judicieux. Le nouveau fini émaillé anodisé, peint au rouleau et cuit au four, est de loin le meilleur et le plus durable de tous. Le nouveau système à emboîtement assure la meilleure protection qui soit contre les infiltrations. Et le plus important fabricant au monde de matériaux pour auvents en aluminium offre une garantie complète contre la rouille, l'affaiblissement, la décoloration ou l'effondrement.

Demandez une démonstration gratuite sans obligation par un de nos représentants. Il vous montrera nos auvents sur mesure pour fenêtres, portes, balcons, patios, marquises, devantures de magasins, etc. N'oubliez pas: W. M. MORRIS & FILS est le précurseur. AUSSI DISPONIBLES: FENÊTRES, PORTES-PATIOS ET LAMBRIS D'ALUMINIUM DE PREMIÈRE QUALITÉ.

MORRIS & FILS
LIMITÉE
Le plus grand nom dans le domaine des portes et fenêtres
9172, BOUL. SAINT-LAURENT
Découper et conserver pour références futures.

ESTIMATION GRATUITE
382-6810
SOIR, JOUR FÉRIÉ ET
FIN DE SEMAINE
684-1655



CENTRE-VILLE - St-Catherine & Metcalfe FAIRVIEW - Pointe Claire LES GALERIES D'ANJOU - Ville d'Anjou
LE CARREFOUR LAVAL - Chomedey, Laval LES PROMENADES ST-BRUNO - St-Bruno

VENTE ANNIVERSAIRE SIMPSONS

JOURS D'ACHAT AVANT LA VENTE



159⁹⁹
VALEUR
SIMPSONS

**L'ÉLÉGANCE
INDÉNIABLE
DU MOHAIR...
À NOTRE PLUS
BAS PRIX DE
LA SAISON!**

Un achat remarquable rendu possible grâce à la Vente anniversaire Simpsons! Vous vous attendiez sûrement à payer deux fois ce prix pour un luxueux complet 2 pces confectionné au Canada en tissu polyester/laine/mohair. Modèle d'allure classique de coupe impeccable rehaussé de détails mode qui vous plairont sans aucun doute. Aucuns frais supplémentaires pour retouches à la taille du pantalon, à la longueur des manches et des jambes. Choix de tons unis ou rayures bleu, gris ou tan. 38 à 46 convenant à la plupart des statures. Donc hâtez-vous, en vous rendant au magasin Simpsons le plus près pour profiter de cet achat pré-Vente anniversaire.

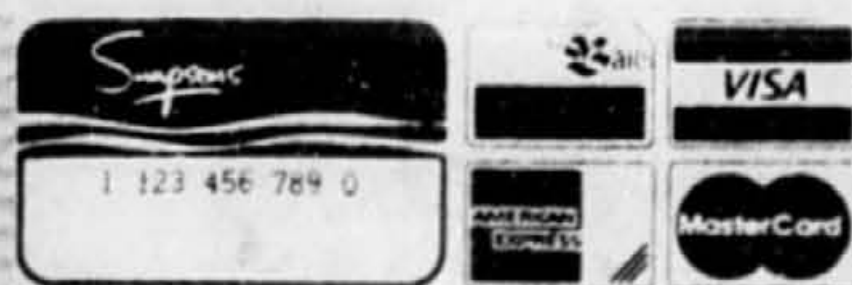
Simpsons, c'est la solution!

Rayon 260, complets pour hommes, centre-ville.
Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

**Pour achat en personne
seulement**



Clients de 65 ans et plus
profitez d'un
rabais de 10%
chez Simpsons,
aujourd'hui 4 avril et
demain 5 avril



CENTRE-VILLE - Ste-Catherine & Metcalfe FAIRVIEW - Pointe Claire LES GALERIES D'ANJOU - Ville d'Anjou
LE CARREFOUR LAVAL - Chomedey, Laval LES PROMENADES ST-BRUNO - St-Bruno

Simpsons